

Le traitement journalistique de la grève de la poste de janvier 2011 à juillet 2019

Auteur : Luxen, Martin

Promoteur(s) : Geuens, Geoffrey

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en information et communication

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/8352>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Le traitement journalistique de la grève de la poste de janvier 2011 à juillet 2019

Mémoire présenté par Luxen Martin
en vue de l'obtention du grade de
Master en information et communication

Année académique 2018 / 2019

*En préambule, je tiens à remercier
le professeur Geoffrey Geuens qui
m'a permis de réaliser ce mémoire
tout en m'aiguillant.*

*Je tiens également à remercier ma
mère et mon frère pour leur soutien
et les lectures qu'ils ont effectuées.*

TABLE DES MATIERES

I. PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION	4
1. INTRODUCTION	4
2. DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE	5
2.1 HISTORIQUE DU GROUPE	5
2.2 MOUVEMENTS SOCIAUX	6
2.3 INCIDENCE MÉDIATIQUE	7
3. FORMULATION DE L'HYPOTHÈSE DE DÉPART	7
II. DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE	10
4. OBJET	10
5. DÉLIMITATION DU CORPUS	10
6. TRI DU CORPUS	11
7. PRÉSENTATION DU CORPUS	13
8. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE	13
8.1 CATÉGORISATION D'ARTICLES	13
8.2 MÉTHODE	14
III. TROISIÈME PARTIE : ANALYSE	16
9. ANALYSE DE TITRES	16
9.1 ANALYSE DES TITRES DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE	16
9.2 ANALYSE DES TITRES DE LA DEUXIÈME CATÉGORIE	24
9.3 ANALYSE DES TITRES DE LA TROISIÈME CATÉGORIE	29
10. ANALYSE D'ARTICLES	31
10.1 ANALYSE D'ARTICLES TOUTES CATÉGORIES	31
10.2 ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT	32
10.3 ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT NATIONAL	35

10.4	LES SYNDICATS SONT IRRESPONSABLES	42
10.5	LES SYNDICATS SONT DANGEREUX	49
10.6	L'ENTRETIEN JOURNALISTIQUE	54
10.7	LE SERVICE MINIMUM DANS LA FONCTION PUBLIQUE	58
10.8	LA PRIVATISATION	64
11.	ÉTUDE DE VOIX	75
11.1	VOIX PRÉSENTES	75
11.2	VOIX ABSENTES	76
IV.	QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSION	78
12.	PROBLÉMATIQUES FINANCIÈRES	78
13.	RÉFLEXIVITÉ	79
14.	RETOUR SUR L'HYPOTHÈSE DE DÉPART	80
15.	CONCLUSION	82
16.	BIBLIOGRAPHIE	84
16.1	OUVRAGES CONSULTÉS	84
16.2	RESSOURCES MOBILISÉES EN LIGNE	85

I. PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

La grève dans la fonction publique est un sujet qui occupe régulièrement l'espace médiatique francophone belge, et ce, depuis plusieurs années. Ce sujet nourrit un débat particulièrement vif dans les médias traditionnels concernant la gestion et le bien-fondé des services publics.

L'entreprise publique bpost n'échappe pas à ce constat et est, dans les colonnes des principaux journaux francophones belges, largement représentée à travers les actions de grèves entreprises par les membres de son personnel. Cette très large couverture des événements crée de fait un espace médiatique réunissant l'ensemble des publications qui ont pour sujet la grève de bpost. L'espace médiatique ainsi constitué se veut objectif par nature, pluriel par les nombreux journaux qui le constituent et démocratique par le débat qu'il engendre. Ce sont ces trois notions qui sont remises en question dans la démarche ici entreprise.

Le premier enjeu de ce travail est donc de constituer une vision globale de la couverture médiatique d'un événement, à savoir la grève de bpost, sur une période donnée, dans ce cas-ci une petite dizaine d'années. De façon à analyser cette couverture médiatique avec cohérence, l'ensemble des articles de tous les quotidiens francophones belges sont mobilisés dans cette démarche.

Le deuxième enjeu vise à étudier méthodiquement cette couverture médiatique, en comprendre les rouages, en dégager des configurations et enfin analyser le discours qu'elle produit. L'analyse entend également comprendre les dynamiques qui déterminent la construction de ce discours médiatique.

Enfin, le dernier enjeu de ce travail vise à critiquer le caractère démocratique, objectif et pluriel de cet espace médiatique précis au regard des éléments analysés.

Le sujet choisi pour constituer l'objet d'étude, à savoir la grève des employés de bpost, est toujours d'actualité. La démarche ainsi entreprise permet donc d'envisager différemment ce sujet polémique très présent dans le discours médiatique contemporain.

2. DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

2.1 HISTORIQUE DU GROUPE

Le groupe bpost, anciennement La Poste, a eu une histoire tumultueuse depuis une vingtaine d'années. Plusieurs décisions managériales et politiques ont engendré, depuis 2010, presque autant de mouvements sociaux d'envergure. Historiquement entité étatique, la régie des postes opère un premier changement en 1991 en devenant une entreprise publique autonome¹. Ses opérations sont néanmoins prévues dans un contrat de gestion convenu au préalable avec l'État belge. Deuxième changement notable, en 2010, La Poste devient bpost². Ce changement de nom, au-delà de l'argument commercial, inaugure une période marquée par plusieurs plans stratégiques³, le plan stratégique de 2011-2015, le plan Alpha et enfin le plan MSO. Ces plans stratégiques imposés par la direction de bpost visent à restructurer le groupe et annoncent chacun des suppressions d'emplois parmi les collaborateurs de bpost.

Ces changements de structure induisent aussi une profonde modification de l'actionnariat. Historiquement détenue dans sa totalité par le gouvernement belge, La Poste laisse entrer du capital étranger dans son actionnariat en 2005. Ce changement s'effectue selon plusieurs conditions et avec l'autorisation de l'Union européenne. L'État belge conserve 51% des parts et évite des suppressions d'emplois immédiates en consentant à ne pas renouveler certains départs à la retraite⁴. Le capital étranger incorporé provient d'un consortium emmené par la poste danoise, Capital Partner et CVC.⁵ De nos jours, l'État belge détient toujours 51,04% des parts. Le reste de l'actionnariat étant distribué comme ceci : 36% aux investisseurs institutionnels, 8,2% aux investisseurs particuliers, 3,7% aux courtiers et enfin 1,1% autres.⁶ La volonté de vendre des participations de l'État belge à PostNL a brièvement été sur la table des négociations, mais ce sujet n'est, semble-t-il, plus d'actualité.

¹ Voir en ce sens la loi du 27 mars 1991 :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1991032130&table_name=loi

² Voir en ce sens la loi du 13 décembre 2010 :

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2010121307

³ VANDEWATTYNE, Jean, CULTIAUX, John, DERUYVER, Rebecca « De La Poste à bpost : histoire d'une mutation (1991-2015) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2326-2327, janvier 2017 p.86

⁴ *id. ibid.* p.46

⁵ *id. ibid.* p.44

⁶ Selon bpost : https://corporate.bpost.be/investors/share-information/ownership?sc_lang=fr-FR

Outre le changement d'actionnariat, la Belgique a dû accepter, à la suite de décisions européennes, d'ouvrir le marché intérieur postal à la concurrence⁷. Cette apparition programmée et étalonnée de la concurrence sur le marché belge est l'argument initialement utilisé par le corps managérial de bpost et des politiques belges pour justifier les différents changements structurels opérés au sein du groupe. Cet argument concernant la pérennité de bpost est désormais remplacé par l'argument du rendement auquel cette entreprise devrait se soumettre.

La direction de bpost a également évolué durant la période analysée dans ce travail. Johnny Thijs a été le manager du groupe de 2002 à 2015. C'est désormais Koen Van Gerven qui occupe cette position depuis 2015.

2.2 MOUVEMENTS SOCIAUX

C'est dans ce contexte qu'apparaissent plusieurs mouvements sociaux nationaux et d'autres mouvements plus locaux. Ces épisodes de grève de bpost sont abondamment commentés par les différents quotidiens belges durant toute cette période. Si certains mouvements de grève instaurés par plusieurs des grands syndicats présents chez bpost sont des réponses directes aux mesures de restructuration voulues par l'exécutif du groupe, d'autres mouvements locaux apparaissent également durant la période analysée pour dénoncer généralement les conditions de travail. Le plan stratégique de 2011-2015 inaugure véritablement cette période assez trouble qui vient à la suite de plusieurs années de climat social plutôt calme au sein du groupe. La première grève instaurée par les syndicats est suivie à l'échelle du pays et dure plusieurs jours au point d'infléchir la position du pouvoir politique sur la rigidité du plan.

Ces mouvements sociaux continuent ponctuellement d'alimenter le débat politique et médiatique. La plupart des mouvements locaux quant à eux semblent être confinés autour des centres de tri ou de relais. C'est ainsi que le blocage d'un seul centre de tri, par exemple celui de Charleroi X, ouvre le champ médiatique de la presse locale dans un premier temps à des fins informatives et induit par la suite une série de commentaires et débats dans les quotidiens nationaux.

⁷ Voir en ce sens la directive 97/67/CE du parlement européen et du conseil du 15 décembre 1997 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31997L0067&from=FR>

2.3 INCIDENCE MÉDIATIQUE

S'il y a bien un élément qui semble relier ces évènements, c'est qu'ils font systématiquement l'objet d'un commentaire dans la presse. Les épisodes de grève ou autres actions sociales des collaborateurs de bpost donnent du grain à moudre à la machine médiatique qui s'empresse d'informer le citoyen et de créer un espace de débat à propos du sujet. Bien qu'évidemment nécessaire au bon déroulement du débat démocratique, la valeur informative de ces articles pourrait laisser place à une prescription d'opinion relativement hostile aux mouvements sociaux. Au sein d'un débat de ce type, la presse quotidienne belge francophone occupe certainement un rôle prépondérant, ne serait-ce que par les articles qu'elle publie, mais également par la reprise de ses articles et enquêtes par le reste de la presse audiovisuelle ou en ligne. S'il n'est pas possible, *a priori*, de quantifier précisément l'incidence que prend la prise de position médiatique sur le débat public, il est en revanche intéressant de constituer un large panel de parutions et d'en dégager d'éventuelles configurations et connivences idéologiques.

3. FORMULATION DE L'HYPOTHÈSE DE DÉPART

La position du corps médiatique francophone belge semble d'emblée très ambivalente quant à la nature du sujet qu'elle doit traiter. Son objectif est bien entendu d'informer le citoyen, d'alimenter le débat et de défendre ce dernier en exerçant son contre-pouvoir, rouage central du débat démocratique belge. Ce travail vise à questionner l'objectivité revendiquée par les médias belges francophones. L'organe de presse ne peut exercer son contre-pouvoir pour tout le monde ; en se positionnant par exemple soit en faveur du citoyen lambda qui ne reçoit pas son courrier ou en faveur du gréviste, lui aussi citoyen, qui exerce l'un de ses droits fondamentaux, l'organe de presse pourrait faire pencher la balance du débat démocratique. À cette situation déjà ambiguë intervient le débat idéologique concernant le service public, véritable bijou de famille pour les uns, produit du marché pour les autres. Il est aussi question de comprendre dans quelle mesure la presse quotidienne belge est critique à l'égard du néo-libéralisme ambiant, car

ce point précis est régulièrement discuté.⁸ La question de bpost est tout à fait représentative de ce débat politique et la gestion de son actionnariat s'inscrit dans l'actualité. Au regard de cette analyse, c'est l'ensemble de la presse quotidienne belge qui est interrogée, avec en point de mire le traitement médiatique appliqué à ces sujets indéniablement politiques.

Au-delà de cette dimension générale, il convient d'analyser les aspects individuels de certains journalistes, rédacteurs et propriétaires. L'analyse porte également sur le rapport ambigu que partagent les journalistes et les principaux décideurs. Les prescripteurs d'opinions que sont les journalistes entretiendraient une certaine promiscuité avec le monde politique et financier à travers des réseaux d'affaires, des clubs et d'autres lieux de socialisation⁹. Ces appartenances aux mêmes classes sociales et ces partages des mêmes sphères d'intérêts posent question quant aux conflits d'intérêts qui pourraient apparaître.

À nouveau, il semble d'emblée très difficile de quantifier l'impact de cette relation et les rapports de subordination qui pourraient survenir. Il est en revanche possible, au regard d'une enquête détaillée et précise de ces relations, de dégager les tendances de ces connivences idéologiques qu'ils auraient en commun.

S'il semble établi que les médias participent à la construction de l'opinion publique, il convient d'en analyser les rouages, d'établir dans quel sens ils tendent à faire pencher la balance. Ne pouvant pas, pour des raisons évidentes d'ampleur de travail, analyser l'ensemble des parutions relevant de bpost, ce travail vise à choisir un angle plus restreint. Ce resserrage du spectre analytique se concentre autour de la relation entretenue par deux notions susmentionnées ; à savoir la relation entre les mouvements sociaux et la participation publique au sein de l'actionnariat de bpost.

Cette relation est analysée par le prisme des parutions journalistiques et constitue dès lors cette hypothèse de travail : « Les grands médias francophones belges instrumentalisent les grèves de bpost pour favoriser le démantèlement du service public de la poste et encourager sa privatisation. »

⁸ Voir en ce sens : DERRUINE Olivier, *La presse pour faire avaler la pilule néolibérale ?*, in « La revue nouvelle », 14 janvier 2015

⁹ Voir en ce sens : HALIMI, Serge, *Les nouveaux chiens de garde (NE)*, Paris, Editions raisons d'agir, 2005, p.111

Il semble évident que les articles de presse n'associeront pratiquement jamais ces deux notions. Bien que prescripteurs d'opinion, les principaux journalistes étudiés dans cette démarche n'ont pas la prétention de présenter la privatisation du service public comme une solution unique aux mouvements sociaux du groupe. L'analyse se focalise donc dans un premier temps sur le traitement médiatique des grèves et dans un deuxième temps sur une série d'éléments plus relatifs et idéologiques également présents dans ces articles. C'est également à travers la mise en commun de ces deux champs de recherches que cette hypothèse de départ est interrogée.

II. DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE

4. OBJET

L'objectif de ce travail est d'analyser et de déchiffrer le traitement médiatique effectué par l'ensemble de la presse écrite belge francophone à propos d'un sujet précis, à savoir la grève du service public bpost. L'analyse porte donc sur une série d'articles de presse, tous mobilisés via le partenaire Belga/Gopress de l'Université de Liège. Cette série d'articles est constituée comme un corpus d'étude complexe et hétérogène comprenant un certain nombre d'articles de sources différentes, de quotidiens régionaux ou nationaux, de journaux payants ou gratuits. Ce corpus est la représentation d'une multitude d'articles ayant pour point commun de traiter, de près ou de loin, la grève de bpost. Le choix de cet objet d'étude s'inscrit dans la cohérence vis-à-vis de l'hypothèse de départ. L'angle d'attaque est donc resserré au niveau de la grève de manière à en comprendre le traitement médiatique et à analyser les conséquences de celui-ci.

5. DÉLIMITATION DU CORPUS

De façon à mobiliser le plus large panel possible, le corpus est constitué d'articles allant du 1^{er} janvier 2011 au 5 juillet 2019. Cette délimitation arbitraire est effectuée pour deux raisons. D'une part, la date du 1^{er} janvier 2011 s'inscrit dans un contexte particulier, celui du changement de cap de la direction de La Poste, de sa volonté de s'inscrire dans l'avenir et enfin son changement effectif de nom en bpost¹⁰. D'autre part, concernant la date limite du 5 juillet 2019, elle est le compromis entre le fait de garder un certain nombre d'articles contemporains et celui d'arrêter la recherche dans le but de ne pas compromettre le corpus avec de nouvelles publications systématiques. Cet espace dans le temps assez large présente plusieurs opportunités. La période couverte a vu notamment se succéder plusieurs gouvernements différents, plusieurs gestionnaires de bpost différents, plusieurs journalistes au sein des équipes de rédaction, plusieurs chefs de rédaction et également l'apparition dans le groupe bpost de

¹⁰ VANDEWATTYNE, Jean, CULTIAUX, John, DERUYVER, Rebecca « De La Poste à bpost : histoire d'une mutation (1991-2015) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2326-2327, janvier 2017 p.67

capitaux privés. Cette grande fourchette chronologique permet donc également d'analyser les éventuelles évolutions qu'ont pu connaître les éléments de recherche. Concernant les médias mobilisés, il s'agit de l'ensemble de la presse quotidienne francophone belge à savoir ; Le Soir, La Libre Belgique, La Dernière Heure, les quotidiens L'avenir, les quotidiens SudPresse et MetroFr. À nouveau, le choix de mobiliser l'ensemble des quotidiens francophones belges permet d'avoir le plus large panel possible, mais également, dans ce cas, d'analyser les divergences ou connivences éventuelles entre chacun d'entre eux.

Concernant l'objet de recherche, il a fallu délimiter des termes de recherche en amont de façon à faciliter le tri en aval. Ces termes de recherche avancés sont principalement liés à la problématique ; à savoir « grève » « poste » ou encore « bpost ». Dans un premier temps, la recherche n'était pas effectuée par association, c'est-à-dire que si l'un des termes était présent dans l'article, celui-ci constituait le corpus. Après un premier tri, il ressort que cette recherche, pour rester pertinente, doit agir avec association de ces différents éléments de recherche. Les articles repris sont ceux qui associent les différents critères de recherche. Ce corpus est donc extrêmement large et représente une temporalité d'approximativement 9 années d'articles publiés. Chaque article présent dans le corpus de départ comporte les notions de « grève », « bpost » ou encore « poste » par association. Ce premier corpus constitue 842 articles distincts.

6. TRI DU CORPUS

Après constitution de cet ensemble d'articles, un tri semble pertinent de façon à éliminer un certain nombre d'objets. Parmi ce corpus, une vaste majorité d'articles ne constitue effectivement pas un objet de recherche approprié. C'est le cas notamment des doublons, relativement présents dans le corpus de base, qu'il convient de supprimer. La présence de ces doublons se justifie notamment par la grande variété de quotidiens locaux qui partagent entre leurs différentes antennes de production une partie de la charge rédactionnelle, mais également par certains transferts qui s'effectuent d'un journal à l'autre. Ces transferts peuvent survenir lorsque le quotidien reprend une dépêche telle quelle comme c'est notamment le cas dans les articles très brefs du journal Metro, ou lorsque des journaux partagent une partie de la charge rédactionnelle comme c'est le cas entre La Libre Belgique et La Dernière Heure.

Outre les doublons, le tri du corpus écarte également les articles très brefs ou à très faible contenu informatif tels que les « brèves » et les articles qui reprennent un certain nombre d'objets selon une catégorisation comme les rubriques « La journée », par exemple. Certaines rubriques de ces quotidiens, la rubrique « social » par exemple, reprennent généralement des informations en lien avec la grève et les mouvements sociaux. Ces articles très brefs sont éliminés du corpus d'analyse précisément à cause de leur très court contenu informatif, mais bien que leur contenu ne soit pas analysé, il convient toutefois d'en garder la trace. Ce rubriquage est effectivement analysé dans la suite de ce travail sur l'élément de cadrage qu'il constitue : « Il fonctionne d'abord comme un outil de perception et de découpage de la réalité »¹¹. Mais il est également analysé selon les incidences qu'il peut avoir au sein des équipes rédactionnelles : « Il le fait par les partages des compétences qu'il consacre »¹².

Ce tri préliminaire écarte également nombre d'articles hors sujet, les articles dont le contenu n'est pas principalement orienté vers le sujet de recherche, les courriers de lecteurs et autres sections « vos avis ». Bien que pertinentes quant à la sélection préalable des articles publiés par le journaliste, les sections « courrier de lecteur » ne rendent pas compte de l'intention du quotidien. Sans savoir ce que le journal a refusé de publier, il semble dès lors peu pertinent d'analyser cette section.

Enfin, plusieurs articles récupérés en effectuant la recherche par critères associés sont des articles qui traitent de la grève générale. Le groupe bpost est régulièrement associé à de nombreux mouvements sociaux, et nombre de ces articles consacrent effectivement un paragraphe à la participation ou non des syndicats de bpost aux grèves générales nationales. Ces articles, bien que pertinents dans le cadre de ce travail, sont également écartés. Il apparaît qu'ils sont bien trop nombreux pour réaliser une analyse correcte et surtout que leur nombre disproportionne le rapport entre les différents articles principalement orientés sur bpost. Ces articles méritent sans doute un travail particulier en tant qu'objet d'analyse, mais entrent difficilement dans la réalisation de celui-ci.

Les articles ainsi mobilisés sont à nouveau triés entre eux dans la suite de ce travail, mais selon des critères attenants notamment à leur contenu et aux imaginaires mobilisés. S'il ressort du tri ultérieur que des « experts » ou « journalistes vedettes » interviennent de façon régulière

¹¹ NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009 p.50

¹² *id. ibid.* p.50

sur le sujet, un chapitre sera consacré à mettre en évidence les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient apparaître.

7. PRÉSENTATION DU CORPUS

L'objet d'analyse regroupe 371 articles de presse de types divers et variés¹³, par exemple, des articles d'opinion, des articles économiques, sociaux, des entretiens, etc. Cette diminution du nombre d'articles permet de resserrer le spectre d'analyse. À ce stade du développement, ils sont tous pertinents en vue de l'analyse. Aucun article extérieur n'a été incorporé dans le corpus par souci de déontologie et de cohérence.

8. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

8.1 CATÉGORISATION D'ARTICLES

Ce corpus est ensuite subdivisé en plusieurs catégories, de façon à orienter les différents points d'analyse sur des cas précis. Le tri est toujours chronologique, et ce quelles que soient les différentes catégories. Comme susmentionné, ce corpus est très complexe et hétérogène, car composé d'une multitude de publications de journaux différents, à des dates différentes, etc. Le corpus n'est pas catégorisé suivant les différents journaux qui le composent. Cette différenciation tend à réduire la pertinence de l'analyse du corpus comme un ensemble et donc à ne pas répondre à l'hypothèse de départ. Le premier tri sur base de contenu se concentre sur le sujet principal de l'article. Il est organisé en trois catégories thématiques : 1) l'article a pour sujet la grève des services postaux, 2) l'article a pour sujet le fonctionnement de bpost et mentionne la grève des services postaux, 3) l'article a pour sujet les conséquences ou dégâts collatéraux de la grève des services postaux.¹⁴ La répartition des articles à travers ces catégories se fait comme ceci : la vaste majorité des articles (78%, soit 288 articles) qui constituent le

¹³ Voir annexe

¹⁴ Voir annexe pp. 1- 8

corpus a pour sujet la grève, la deuxième catégorie traitant du fonctionnement de bpost regroupe 18%, soit 66 articles et enfin la catégorie ayant trait aux dommages collatéraux constitue 4% du corpus de base, soit 17 parutions¹⁵.

8.2 MÉTHODE

Le corpus est donc analysé au regard de ces trois catégories. Cette démarche vise à envisager l'objet d'étude indépendamment des éléments qui le séparent *a priori*, notamment le journal qui les publie ou les dates qui les séparent. L'analyse ne porte pas sur une étude thématique ou de contenu, mais bien sur une analyse discursive, où l'enjeu repose sur les formes d'énonciation et les représentations qu'elles véhiculent.¹⁶

La première partie de l'analyse se concentre sur les éléments de cadrage présents dans ces articles et porte donc sur les titres des articles. Ces titres sont analysés par les discours qu'ils performatif, les syntagmes qui les constituent et les mots qui les composent. La totalité des titres présents dans le corpus n'est pas étudiée. Les titres détaillés sont choisis selon leur pertinence et notamment leur caractère performatif. Les titres choisis pour effectuer cette analyse le sont également selon l'évènement auquel ils répondent ou les rhétoriques qu'ils convoquent. Cette méthodologie permet de comprendre la couverture médiatique qui apparaît lors d'un évènement et l'analyse par rhétoriques convoquées permet de regrouper des articles *a priori* différenciés selon les imaginaires qu'ils mobilisent. L'analyse des titres ne se veut pas représentative de la totalité du corpus, mais donne néanmoins des éléments de repère pour la suite du travail. Les photographies parfois présentes aux abords de l'article ne sont pas analysées. Bien qu'objet intéressant d'étude, car elles sont porteuses de signifiants et de représentations, elles ne sont malheureusement pas disponibles sur la plateforme Gopress. Les « attaques », catégories et autres éléments de cadrages font également l'objet d'une recherche.

La suite de l'analyse porte sur le discours énoncé dans les articles. L'ensemble du corpus est analysé, mais ne sera pas nécessairement détaillé dans cette section. Seuls les articles plus longs et les plus pertinents à l'analyse sont détaillés de façon individuelle. L'analyse des autres

¹⁵ Voir annexe p.1

¹⁶ KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, Coll. « ICOM, série discours et communication, 2012, pp. 42-44

articles se fait par la mise en commun d'une série d'arguments et rhétoriques qu'ils partagent, mais également selon l'évènement qu'ils ont en commun.

Le regroupage d'articles en fonction de l'évènement permet de mobiliser l'ensemble de la couverture médiatique à un moment précis et d'en analyser le discours. Elle permet, en outre, de dégager les divergences et connivences présentes entre les différents quotidiens mobilisés autour d'un sujet commun. Cette méthodologie a également comme intérêt de pouvoir analyser les articles en faisant référence à leur contexte d'origine.

Dans un second temps, l'analyse se porte sur les imaginaires mobilisés et rhétoriques que certains articles ont en commun. Cette méthodologie permet d'observer et d'étudier de façon plus cohérente l'ensemble des arguments explicites et sous-entendus implicites repris par les articles. Les articles choisis selon les rhétoriques qu'ils convoquent sont ainsi regroupés dans des chapitres et sont mis en relation entre eux.

L'analyse porte donc sur le discours, sur les voix présentes dans ces articles, mais également sur les voix absentes. Enfin, le travail analyse les ressources mobilisées par les journalistes.

III. TROISIÈME PARTIE : ANALYSE

9. ANALYSE DE TITRES

Les titres de ces articles constituent des éléments de cadrage relativement pertinents à l'analyse. Ils formatent le récit à venir et induisent toute une série de représentations qu'il convient d'analyser. Le titre a comme but premier d'inviter le lecteur à découvrir la suite de l'article. Le lecteur, même lorsqu'il ne lit pas la suite de l'article, lit le titre. À bien des égards, le titre semble être la partie la plus visible et parcourue du journal. De par sa police et sa typographie, le lecteur qui feuillette un journal est amené à le lire. Cette dimension ne peut être écartée de ce travail. Il convient donc également de l'analyser indépendamment du corps de texte qu'il accompagne, de manière à isoler les imaginaires qu'il mobilise.

9.1 ANALYSE DES TITRES DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE

Les articles ayant pour sujet la grève des services postaux regroupés dans le corpus d'étude sont eux aussi relativement hétérogènes. La grande variété de titres est toutefois à relativiser, elle s'explique avant tout par le très grand nombre d'objets repris. À plusieurs égards, ces titres n'ont d'ailleurs rien de varié. C'est ainsi que l'on peut retrouver, à plus de deux ans d'intervalle, deux titres similaires pourtant publiés dans deux quotidiens différents.

« Mouvement de grogne chez les postiers. L'Avenir - 02 oct. 2013 - Page 30 »¹⁷

« Mouvement de grogne chez bpost. La Dernière Heure - 12 Mai. 2015 - Page 13 »¹⁸

Le syntagme de ce titre attire également l'attention, d'une part sur l'utilisation du mot « mouvement » qui établit clairement la relation avec les « mouvements sociaux » et d'autre part sur l'utilisation du mot « grogne » qui appartient au champ lexical animalier et souligne son caractère sauvage. L'association de ces deux mots suggère effectivement que ce mouvement est sauvage.

¹⁷ Voir annexe p. 217

¹⁸ Voir annexe p. 185

Cette utilisation du mot « grogne » pour désigner un corps social n'est pas nouvelle, elle fait partie du lexique généralement utilisé par une série de journalistes et de politiques. Sa répercussion dans le temps pose néanmoins question. La récurrence du terme se confirme dans ce corpus.

« La grogne des facteurs brainois. La Dernière Heure - 31 août. 2011 - Page 13 »¹⁹

« Mouvement de grogne chez les postiers. L'Avenir - 02 oct. 2013 - Page 30 »²⁰

« Mouvement de grogne chez bpost. La Dernière Heure - 12 Mai. 2015 - Page 13 »²¹

« Grogne dans les bureaux de poste. La Dernière Heure - 08 fév. 2017 - Page 21 »²²

« La grogne continue à bpost. La Dernière Heure - 15 nov. 2018 - Page 5 »²³

« Bpost : la grève est finie, pas la grogne La Libre Belgique - 24 nov. 2018 - Page 23 »²⁴

Cette redondance du mot ne s'explique pas uniquement par une volonté d'écriture facile et rapide de la rédaction. Après recherche, il a été impossible de prouver que ces articles, en tout cas ceux de la Dernière Heure, avaient été écrit par le même journaliste. Les articles ne sont effectivement pas signés. En revanche, ce qui ressort de cette observation, c'est le figement du syntagme²⁵. Les formulations de phrases figent effectivement certains syntagmes. Ces phrases quasi routinières utilisées par les journalistes témoignent d'une phraséologie particulière. C'est ainsi que ces « mouvements de grogne » semblent signifier quelque chose d'intelligible alors qu'ils sont en réalité construits par le discours médiatique et politique. « La notion de "figement" permet de rendre compte de cette intuition selon laquelle des mots peuvent être amenés à fonctionner "en bloc", à constituer des sortes d'assemblages "prêts à l'emploi" ».²⁶

Ces syntagmes figés ne se composent pas nécessairement d'un référent A et d'un référent B. Certains mots ouvrent le champ des possibilités d'association tout en mobilisant des imaginaires semblables. Toujours dans la phraséologie journalistique, le mot « social » est la démonstration de ces associations interchangeables.

« La température sociale retombe dans les bureaux liégeois de bpost. L'Echo - 23 aoû. 2014 - Page 14 »²⁷

« Mouvement social chez bpost. L'Avenir - 30 jui. 2015 - Page 5 »²⁸

¹⁹ Voir annexe p. 237

²⁰ Voir annexe p. 217

²¹ Voir annexe p. 185

²² Voir annexe p. 113

²³ Voir annexe p. 45

²⁴ Voir annexe p. 27

²⁵ KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, Coll. « ICOM », série discours et communication, 2012 p. 97

²⁶ *id. ibid.* pp. 97-98

²⁷ Voir annexe p. 196

²⁸ Voir annexe p. 182

« La contestation sociale ne faiblit pas : au tour de bpost. Sud Presse - 11 jui. 2016 - Page 19 »²⁹

« Cet hiver sera celui de la contestation sociale. La Dernière Heure - 09 nov. 2016 - Page 7 »³⁰

« Le climat social s'envenime à bpost. La Libre Belgique - 08 fév. 2017 - Page 14 »³¹

« Les négociations sociales à bpost sont bloquées par une guerre syndicale. La Libre Belgique - 25 Mai. 2018 - Page 26 »³²

« Un préaccord social est trouvé à bpost. La Libre Belgique - 13 nov. 2018 - Page 21 »³³

« La paix sociale est-elle garantie à bpost ? La Libre Belgique - 22 déc. 2018 - Page 35 »³⁴

Le mot « social » s'accorde effectivement à toutes les sauces, et ces associations semblent faire partie intégrante d'un vocabulaire journalistique. « Social » fait partie du lexique favori des journalistes. Ces associations parfois surprenantes émergent pour la plupart du discours médiatique lui-même et manifestent d'une certaine redondance du propos, ou d'une créativité relativement pauvre. Si le « préaccord social » bien que farfelu semble signifier quelque chose d'intelligible, la « température sociale » ou le « climat social » évoquent en revanche bien peu de significations. Ces associations n'existent en réalité qu'à travers le prisme du média qui les a créées. Certains titres ne semblent rien dénommer de concret, condensant plusieurs syntagmes figés dans un imaginaire construit par le discours journalistique.

« Le climat social s'envenime à bpost. La Libre Belgique - 08 fév. 2017 - Page 14 »³⁵

En continuant l'analyse de ce titre, on constate que le « climat social » « s'envenime ». L'utilisation du verbe « s'envenimer » consacre encore une expression figée³⁶. Cette phrase n'a de sens qu'à travers l'expression qu'elle désigne ; il paraît effectivement ridicule “d'infecter” un climat, aussi social soit-il. Cette phrase dans son ensemble ne permet pas de dénommer logiquement un signifiant ; elle mobilise en revanche une série d'imaginaires eux-mêmes prescrits par le média. Cette phraséologie propre au corps médiatique et axée sur l'interchangeabilité et la répétition d'un lexique assez restreint s'explique en partie par les connivences idéologiques, mais pas uniquement. Selon Alice Krieg Planque, l'élément central qui explique cette phraséologie, est l'appartenance sociale de ces journalistes : « En effet, la phraséologie n'est pas un phénomène particulièrement idéologique, doctrinal ou dogmatique. Plus largement, elle relève de domaines sociaux dans l'exercice de la faculté du langage. Ainsi, elle est également attachée à des jargons

²⁹ Voir annexe p. 130

³⁰ Voir annexe p. 125

³¹ Voir annexe p. 112

³² Voir annexe p. 84

³³ Voir annexe p. 49

³⁴ Voir annexe p. 24

³⁵ Voir annexe p. 112

³⁶ KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, Coll. « ICOM », série discours et communication, 2012 p. 97

de métier, à des nomenclatures professionnelles, à des lexiques spécialisés, à des terminologies. (...) Dans les contextes organisationnels et institutionnels, la phraséologie abonde. Grâce à elle, le locuteur condense en peu de mots un ensemble de valeurs, et élaboré sur la base des quelques unités immédiatement disponibles une production discursive assez peu originale, mais conforme à ce qu'il doit écrire compte tenu de sa position. »³⁷.

Le journaliste partage ainsi avec ses collègues une certaine représentation du monde, un registre de langage particulier et produit, à travers ses articles, un discours qui tend à se répéter et à se configurer selon des usages. L'interchangeabilité de ces mots tels que « social » constitue une source presque infinie de combinaisons, qu'il convient de changer de temps à autre. Les mots changent donc, mais pas les valeurs auxquelles ils renvoient.

Outre le mot « social », les titres de ce corpus sont remplis d'une série de mots interchangeables, qui renvoient systématiquement aux mêmes valeurs. C'est le cas, par exemple, d'adverbes temporels tels que « enfin », « toujours », « encore » etc.

« Courrier : encore des grévistes en Wallonie et à Bruxelles. Sud Presse - 21 nov. 2018 - Page 17 »³⁸

« Encore des grèves à la poste. Sud Presse - 16 nov. 2018 - Page 6 »³⁹

« La Poste de Herstal toujours en grève. La Dernière Heure - 02 nov. 2018 - Page 14 »⁴⁰

« Le bureau de poste de Herstal toujours en grève. La Libre Belgique - 02 nov. 2018 - Page 13 »⁴¹

« C'est déjà la troisième action menée par les grévistes. Sud Presse - 11 oct. 2017 - Page 7 »⁴²

« Le travail reprend enfin chez bpost. L'Echo - 27 oct. 2015 - Page 15 »⁴³

« Le centre Charleroi X toujours bloqué. Sud Presse - 26 oct. 2015 - Page 6 »⁴⁴

« Bpost : cela bloque toujours. L'Avenir - 26 oct. 2015 - Page 7 »⁴⁵

« bpost : le courrier enfin redistribué dans la région Sud Presse - 20 Mai. 2015 - Page 4 »⁴⁶

« Les facteurs à nouveau en grève... et cela risque de durer. L'Avenir - 16 sep. 2015 - Page 5 »⁴⁷

« Toujours pas de courrier ! La Dernière Heure - 25 Mai. 2011 - Page 15 »⁴⁸

« Courrier toujours perturbé à Liège. Metro FR - 24 Mai. 2011 - Page 3 »⁴⁹

Ces adverbes, utilisés dans les titres, n'apportent jamais de complément informatif quant à la nature de l'article. Ils sont effectivement inutiles d'un point de vue strictement

³⁷ KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, Coll. « ICOM », série discours et communication, 2012 pp. 102-103

³⁸ Voir annexe p. 30

³⁹ Voir annexe p. 42

⁴⁰ Voir annexe p. 76

⁴¹ Voir annexe p. 76

⁴² Voir annexe p. 96

⁴³ Voir annexe p. 153

⁴⁴ Voir annexe p. 159

⁴⁵ Voir annexe p. 160

⁴⁶ Voir annexe p. 183

⁴⁷ Voir annexe p. 171

⁴⁸ Voir annexe p. 241

⁴⁹ Voir annexe p. 242

informationnel. Ils nuancent en revanche le propos et le connotent d'une dimension jusque-là inexistante ; à savoir le « ras-le-bol ». Ces adverbes induisent effectivement l'idée qu'il est temps que la grève s'arrête, qu'elle a trop duré ou qu'elle survient bien trop souvent. Ces exemples semblent confirmer la rapidité avec laquelle un titre peut véhiculer une liste non exhaustive de sous-entendus et de messages bien plus explicites encore. Ces différents titres regroupés sont relativement peu exploitables dans leur singularité : c'est grâce au large spectre d'analyse du corpus qu'ils apparaissent comme faisant partie d'un groupe, lui-même plus représentatif de ces phénomènes de figement de syntagme ou de lexique réduit. Certains titres d'articles présents dans le corpus méritent toutefois une analyse plus poussée, tant ils sont porteurs de messages et de sous-entendus variés. Ces titres ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble du corpus, celui-ci étant très hétérogène : il se compose aussi de plusieurs titres strictement informatifs.

« Grève chez bpost les 9 et 12 novembre. L'Avenir - 03 nov. 2018 - Page 10 »⁵⁰

« Bpost sera en grève le 10 octobre. Le Soir - 01 sep. 2017 - Page 15 »⁵¹

Dans cette catégorie d'articles ayant pour sujet la grève, ce style de titre porteur d'un message univoque est courant. Le titre désigne généralement un évènement ou reprend une dépêche. C'est ainsi que ce titre univoque survient notamment à la fin d'une grève ou au début de celle-ci et que les quotidiens rivalisent à nouveau de créativité pour titrer leurs articles.

« Préaccord et reprise du travail. L'Avenir - 13 nov. 2018 - Page 6 »⁵²

« Préaccord signé chez bpost, le travail a repris. L'Echo - 13 nov. 2018 - Page 17 »⁵³

« Un préaccord social est trouvé à bpost La Libre Belgique - 13 nov. 2018 - Page 21 »⁵⁴

Ces titres assez similaires illustrent des articles quant à eux plutôt différents. Un style de titre n'illustre pas nécessairement la rubrique ou le style de l'article, qu'il soit bref, d'opinion ou à vocation analytique. Les journaux locaux titrent également des faits relativement spécifiques à leur région de parution respective dans la même optique que les quotidiens nationaux.

« Suspension de la grève au centre de tri de Charleroi X. Sud Presse - 26 sep. 2015 - Page 10 »⁵⁵

⁵⁰ Voir annexe p. 75

⁵¹ Voir annexe p. 102

⁵² Voir annexe p. 51

⁵³ Voir annexe p. 50

⁵⁴ Voir annexe p. 49

⁵⁵ Voir annexe p. 166

« Pas de courrier demain en provinces de Liège et de Luxembourg. L'Avenir - 20 Mai. 2011 - Page 8 »⁵⁶

À l'inverse de ces titres relativement univoques, d'autres sont porteurs de messages ou de sous-entendus plus insidieux et moins explicites. En voici quelques exemples.

« Grèves : bpost va perdre des contrats. Sud Presse - 20 nov. 2018 - Page 18 »⁵⁷

Ce titre, accompagnant un article du groupe SudPresse, pose directement question. Trois éléments distincts le composent. D'un côté, la grève, de l'autre, le fait de perdre des contrats et entre les deux un signe de ponctuation. L'utilisation des « : » relie directement les deux notions et établit un lien de cause à effet indéniable. Le titre ne nuance pas son propos, l'auteur n'a pas recours au conditionnel et le constat est, semble-t-il, vérifiable et vérifié. La réalité est plus complexe ; le lien de cause à effet n'est effectivement pas démontrable dans ce cas précis. Le titre fausse d'autant plus la perspective, car à la lecture du début de l'article qui l'accompagne, c'est plutôt l'inverse qui se confirme. Mis à part deux petits commerçants qui expriment leur souhait de changer de livreur, le reste de l'article souligne bien le fait qu'aucune perte de contrats n'a été recensée. Le lien n'est donc plus si clair. Ce dont témoigne avant tout ce titre, c'est d'une prise d'opinion, à savoir celle du journaliste. L'auteur estime que bpost va perdre des contrats, mais rien n'est moins sûr et surtout pas le rapport à la grève. Cette opinion, évoquée dans le titre et sans nuance, est présentée comme factuelle au lecteur alors qu'elle ne l'est évidemment pas. En outre, ce titre mobilise la rhétorique de la fatalité, ce qui accentue le côté faussement factuel du titre.

Le cadrage qu'effectue le titre est, comme mentionné, très visible. Il constitue parfois le seul texte que le lecteur parcourt des yeux. Étant très court, un seul des mots qui le composent peut avoir une importance significative.

« Préavis de grève anxiogène chez bpost. L'Echo - 24 jan. 2014 - Page 17 »⁵⁸

« Services publics : un gros vivier de manifestants. L'Avenir - 05 nov. 2014 - Page 2 »⁵⁹

Dans le premier titre, l'utilisation de l'adjectif « anxiogène » pose question. Il induit effectivement que le préavis de grève « suscite l'anxiété ou l'angoisse »⁶⁰. Rien d'interdit évidemment dans cette pratique ; la prise de position assumée est déontologique. Ce que ce titre

⁵⁶ Voir annexe p. 244

⁵⁷ Voir annexe p. 31

⁵⁸ Voir annexe p. 212

⁵⁹ Voir annexe p. 191

⁶⁰ Selon *Le petit Larousse en couleurs*, 1988

traduit, en revanche, c'est l'imaginaire social que l'auteur, ou par extension la rédaction de « L'Echo », mobilise quand il parle de la grève. Le même constat peut être extrait du deuxième titre, cette fois-ci du journal « L'avenir ». L'utilisation du mot « vivier » pour qualifier les « manifestants » attire l'attention. Par facteur d'association des deux termes, ils en viennent à constituer un syntagme. Or le mot « vivier » fait partie du champ lexical animal. Cette association, de la même manière que le mot « grogne », tend à renforcer le caractère sauvage des manifestants, à les animaliser. C'est notamment ainsi que les grévistes, par leur caractère sauvage presque animal, peuvent, selon les auteurs des titres, apparaître comme une menace.

« La Belgique privée de courrier ce vendredi. L'Echo - 11 fév. 2011 - Page 6 »⁶¹

« "Bloquer un maximum"... La Dernière Heure - 24 Mai. 2011 - Page 17 »⁶²

« Les syndicats de bpost fourbissent leurs armes. Le Soir - 09 nov. 2016 - Page 24 »⁶³

« Bpost : le syndicat chrétien menace de faire grève. La Libre Belgique - 27 jan. 2017 - Page 31 »⁶⁴

Ces différents titres accentuent le caractère menaçant des grévistes. Le corps social qu'est le syndicat apparaît comme une menace pour le pays et ses citoyens. Ils « privent » la Belgique de son courrier et confisquent en quelque sorte un bien qui n'est pas le leur. Enfin, l'usage du mot « privée » n'est pas anodin ; la privation induit que ce bien ne sera jamais distribué et c'est encore une fois faux. Le courrier entassé par les grévistes est toujours distribué, bien qu'en retard, ce qui leur vaut une nouvelle charge de travail après les épisodes de grève. Ces grévistes veulent « bloquer un maximum... ». Le titre de « La Dernière Heure » mérite encore une analyse plus approfondie. Il est constitué d'une citation. Au regard de l'article qui l'accompagne, la citation provient bien d'un syndicaliste. L'auteur la choisit, parmi d'autres, la coupe de la fin de sa phrase, la décontextualise et enfin la titre. Voici en effet la citation initiale dont ne persiste que le « bloquer au maximum... » : « Nous allons tâcher de bloquer un maximum de bureaux en faisant perdre un minimum d'argent aux travailleurs. »⁶⁵. Outre le refus d'indiquer la préoccupation des syndicats concernant les travailleurs, cette décontextualisation efface également la cible du blocage, à savoir les bureaux et non le pays. Cette pratique induit la lecture à suivre selon un cadre. Selon ce prisme, le gréviste essaie effectivement de bloquer au maximum sans raison, sans que cet acte ne découle d'un autre évènement, à savoir dans ce cas précis, le licenciement de 500 employés. Enfin, ces syndicats

⁶¹ Voir annexe p. 265

⁶² Voir annexe p. 241

⁶³ Voir annexe p. 123

⁶⁴ Voir annexe p. 117

⁶⁵ Voir annexe p. 241

menaçants s'arment. Ce dernier titre induit à nouveau une série de messages et de sous-entendus qui suggèrent le côté menaçant de ce corps social. « Fourbir ses armes » signifie nettoyer et préparer son armement et est l'action que font les soldats avant d'engager une bataille. L'auteur estime peut-être que les syndicats se préparent à un combat à travers cette expression figée qui véhicule des sous-entendus belliqueux. Le gréviste est, semble-t-il, représenté comme une menace ; il dérange. Ces imaginaires mobilisés du syndicat comme un être menaçant vis-à-vis de la population sont récurrents et ponctuels au sein de ce corpus d'étude, à tel point qu'ils en deviennent stéréotypés. L'un des enjeux de l'écriture journalistique selon Erik Neveu est de retranscrire le « réaliste et non le vraisemblable »⁶⁶. Cette écriture stéréotypée relativement pauvre tend précisément à retranscrire l'inverse. « La diversité extrême des faits ainsi étalonnés, jointe à la pauvreté analytique de telles notions, n'aide que rarement à entrevoir la “causalité complexe” du monde. »⁶⁷. Ces expressions figées ou routinières ne rendent pas compte d'une réalité de terrain ; elles sont le produit d'un langage de classe et sont appliquées à l'ensemble d'un corps social pour constituer de fait un stéréotype récurrent.

Les imaginaires mobilisés par les titres sont relativement nombreux et courants. À travers cette analyse de titre, un autre semble être tout aussi récurrent : le gréviste en plus d'être menaçant est également fainéant.

« Les postiers craignent d'avoir trop chaud L'Avenir - 30 jui. 2015 - Page 2 »⁶⁸

« Grèves francophones sans fin Le Soir - 31 Mai. 2016 - Page 1 »⁶⁹

« Les grévistes ont joué au badminton Sud Presse - 10 nov. 2018 - Page 5 »⁷⁰

Ce premier titre est riche en sous-entendus, mais le lien avec la grève n'y est pas directement établi. En revanche, l'article attaque comme ceci : « Ça grogne à bpost ». Le lien est désormais clair. Le titre annonce donc que les postiers craindraient d'avoir trop chaud et sous-entend que cette raison pousse les postiers à entamer une grève. Une nuance transparaît à la lecture de cet article, les postiers ne veulent pas faire grève pour cette raison, mais plutôt à cause d'une suppression d'emplois. La chaleur de leurs locaux est une raison supplémentaire qui vient nourrir leur colère. Le gréviste serait donc fainéant, mais plus au sud du pays qu'au nord. Les

⁶⁶ NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009 p. 67

⁶⁷ *id. ibid.* p. 67

⁶⁸ Voir annexe p. 182

⁶⁹ Voir annexe p. 138

⁷⁰ Voir annexe p. 57

syndicats francophones participeraient à des grèves « sans fin » pendant que leurs homologues néerlandophones se rendent au travail.

Le dernier titre mérite une attention toute particulière. Dans ce cas-ci, le lien est clairement établi ; « les grévistes » « ont joué au badminton ». Ce titre sous-entend à nouveau qu'ils sont fainéants. Mais en plus d'être fainéants, ils auraient le culot de s'amuser. Le verbe « jouer » appartient effectivement au registre lexical du jeu. En outre, le titre présente les grévistes comme un corps unanime et constitué, dont tous les membres ont « joué » au badminton. Dans l'article, néanmoins, il est question de quelques grévistes. Par extension, le titre sous-entend des messages univoques s'appliquant à l'ensemble des grévistes.

9.2 ANALYSE DES TITRES DE LA DEUXIÈME CATÉGORIE

Les titres regroupés dans la deuxième catégorie, à savoir les articles dont le sujet est bpost, mais qui mentionnent la grève, semblent véhiculer encore plus de sous-entendus. Ces articles étant généralement des publications plus analytiques ou d'opinions, leurs titres visent à en détailler un fragment et à accrocher le lecteur. Le gréviste ou le syndicaliste demeure certainement une figure type de cette manière de titrer, et sa récurrence semble à nouveau se démontrer.

« Ces millions d'euros payés par les patrons aux syndicats. Sud Presse - 22 oct. 2015 - Page 20 »⁷¹

« Les syndicats sous-estiment la mue de bpost. L'Echo - 10 nov. 2018 - Page 2 »⁷²

« Bpost s'engage à embaucher 1 000 personnes ; la CSC rejette le préaccord. La Libre Belgique - 14 nov. 2018 - Page 28 »⁷³

« Bpost : 1 000 emplois prévus mais... L'Avenir - 14 nov. 2018 - Page 8 »⁷⁴

Les articles mobilisés pour étayer ce propos sont tous des articles assez longs, en comparaison avec la moyenne du corpus. Ils condensent un nombre d'informations tout aussi important. Les titres qui les cadrent suivent la même logique et sont relativement longs, porteurs de nombreuses informations et véhiculent toujours du message le plus distinct au sous-entendu moins explicite. Le premier titre de cette sélection véhicule un message explicite. Les patrons

⁷¹ Voir annexe p. 165

⁷² Voir annexe p. 58

⁷³ Voir annexe p. 46

⁷⁴ Voir annexe p. 47

paient les syndicats. Ce constat n'a rien, *a priori*, d'alarmant puisqu'il est prévu par le cadre de la loi et en informer le citoyen ne semble pas non plus orienter le débat dans un sens, mais au contraire l'enrichir. L'avis est moins tranché si l'on intègre à l'analyse le contexte de parution de cet article, et par conséquent de ce titre. L'article est en effet publié le 22 octobre 2015, c'est-à-dire en plein milieu d'une action de grève spontanée entreprise par le personnel de bpost. L'attaque de l'article mentionne explicitement bpost, le lien semble établi. Le titre, en revanche, ne cible pas. Il désigne par extension l'ensemble des « patrons » qui paie « ces millions » aux différents « syndicats ». Le titre mobilise de cette façon un imaginaire où le grand patronat paie des sommes colossales aux syndicats. En parcourant l'article, en revanche, on ne trouve nulle part trace du montant octroyé aux syndicats de bpost. Ce titre agit donc par extension sur un sujet qui n'est pas le sien.

Le deuxième titre est également explicite : c'est une affirmation. Cette affirmation est celle d'un journaliste (en l'occurrence Michel Lauwers) et relève bien plus en réalité de l'opinion. Cette dernière est présentée comme factuelle et indéniable. Quant au lexique utilisé, il suit la même logique. Puisque le journaliste « sait », sa position est nécessairement paternaliste vis-à-vis des syndicats qui « sous-estiment la mue de bpost ».

Enfin, les deux derniers titres sous-entendent à peu de choses près le même message, celui de « La Libre Belgique » étant quelque peu plus explicite. Voici les éléments distincts qui composent ce titre. « Bpost s'apprête à engager 1 000 personnes », « ; » et « la CSC rejette le préaccord ». La ponctuation établit un lien de causalité entre les deux syntagmes. Le titre, à nouveau, décontextualise et généralise le contenu de son article qui n'est pas strictement le même. Ainsi, l'article détaille : « L'entreprise va embaucher 1000 personnes, 100 seront engagées définitivement en contrat à durée indéterminée (CDI) et 900 viendront en renfort pour les fêtes de fin d'années. »⁷⁵. Si le titre n'est pas faux, il n'est pas nécessairement rigoureux quant aux chiffres qu'il avance. Cette petite manipulation contribue à augmenter le contraste entre les deux syntagmes mis en relation. C'est ainsi que ce chiffre considérable d'emplois, bien que contestable lorsqu'on s'y intéresse, fait partie du préaccord rejeté par la CSC⁷⁶. Cette formulation de phrase sous-entend un message assez virulent, celui que les syndicats font grève sans raison apparente, si ce n'est que pour faire grève. Même si le groupe engage, les grévistes rejettent. Cette objectivation tend à faire disparaître le débat inhérent au préaccord. L'auteur

⁷⁵ Voir annexe p. 46

⁷⁶ Confédération des syndicats chrétiens

fait disparaître les divergences idéologiques et fonctionnelles entre syndicats et patronat pour les réduire à un conflit qu'aucun geste ne saurait apaiser. L'autre titre, celui de « L'avenir », ne permet pas de dégager ce type de conclusions sans constater l'attaque, à savoir : « Après 4 jours de grève chez bpost, s'achemine-t-on vers un accord ? La CSC a déjà rejeté le préaccord où l'on prévoit des engagements ».⁷⁷ Le lien étant désormais établi, la même logique que précédemment constatée refait surface. Les détails du préaccord, outre les engagements, ne sont pas questionnés ; seul le contraste entre le rejet du préaccord et les emplois promis est envisagé. Le préaccord est réduit par l'auteur uniquement comme une promesse d'engagement, alors qu'il présente une série de points importants pour les principaux syndicats consultés et notamment « la garantie que les réorganisations ne se poursuivront pas dans leur forme actuelle »⁷⁸.

L'article n'a également pas besoin d'être directement orienté vers le sujet de recherche pour faire passer le message. Ce matraquage médiatique continue en dehors de l'objet de recherche. L'un de ces articles est repris dans le corpus, car il mentionne à la fois la grève et le groupe bpost. Bien que son sujet soit tout autre, le titre de l'article n'échappe pas à cette dynamique. Il s'agit d'une interview d'Alexander De Croo.

« “ Les syndicats abusent de leur position cruciale ” Le Soir - 02 sep. 2017 - Page 6 »⁷⁹

La citation est ici décontextualisée et apparaît comme un fait. La formulation de phrase ne nuance pas le titre, elle induit la véracité de cette opinion. L'article accompagnant ce titre ne nuance, de surcroît, pas plus que son titre.

Outre l'occurrence du gréviste, le titre a parfois vocation à lui imputer directement la responsabilité directe de phénomènes qu'il ne contrôle pas rigoureusement. Ce même gréviste qui, nous l'avons vu, est symboliquement dénigré tout au fil du corpus par différentes méthodes, conscientes ou non. La question de la responsabilité du gréviste est souvent prescrite à travers ce seul titre, comme c'était notamment le cas de la CSC qui rejette le préaccord.

« Chiffres moroses, grève, l'action bpost n'en finit plus de reculer. La Libre Belgique - 09 nov. 2018 - Page 24 »⁸⁰

Le titre est assez évocateur de cette dynamique. Les deux premiers éléments : « Chiffres moroses » et « grève » sont associés via un facteur de causalité au dernier « L'action bpost

⁷⁷ Voir annexe p. 47

⁷⁸ Voir annexe p. 47

⁷⁹ Voir annexe p. 98

⁸⁰ Voir annexe p. 60

baisse », l'un entraîne l'autre. Les « chiffres moroses » ne désignent rien de particulier, ils convoquent un imaginaire, à savoir celui de la mauvaise performance. Le terme « chiffre » à lui seul convoque plusieurs imaginaires et représentations : « Les chiffres sont le meilleur moyen pour parer d'évidence une affirmation qui se voudrait "objective" (...) Or si le chiffre est l'allié de la science, c'est dans sa capacité à formuler des questions et à esquisser des réponses fondées sur l'interrogation systémique du réel à appréhender, et non en se substituant à ce réel. Le chiffre reste avant tout une représentation, et comme toute représentation, il doit être interrogé dans la distance qu'il masque entre lui-même et le représenté. »⁸¹

L'utilisation de ce terme vague ne désigne effectivement aucun nombre discret, dans le cas de ce titre, et renvoie uniquement à la représentation que ce terme crée. Contrairement à la « grève » qui désigne clairement le fautif. Le titre n'introduit pas non plus le conditionnel, l'énoncé semble vérifié et vérifiable. En réalité, ce titre n'est pas vérifiable, l'auteur ne peut pas imputer la chute de l'action à la grève de façon valide, il pourrait tout au plus en dégager la tendance. La « grève » pourrait même être la conséquence des « chiffres moroses » et du « recul de l'action » tant elle peut être considérée comme une conséquence d'une mauvaise gestion à la fois financière et du personnel. Outre ce caractère causal, le titre regroupe plusieurs éléments en une phrase. Ce faisant, il associe les différents syntagmes en les connotant négativement. Le titre de cet article est effectivement dysphorique et tend à présenter la grève, par extension, comme un facteur nuisible.

« Pas de concurrent pour bpost. La Libre Belgique - 17 fév. 2011 - Page 12 »⁸²

« Le patron de bpost : "La transformation n'est jamais agréable et facile" La Libre Belgique - 20 mar. 2019 - Page 24 »⁸³

Au-delà d'incriminer ou de souligner la figure du gréviste, d'autres articles évoquent des sujets plus généraux. Ces parutions témoignent parfois d'une certaine connivence idéologique sur une série de points. L'un de ces points est pertinent dans le cadre de cette recherche : la gestion de l'actionnariat de bpost. Dans la perspective d'une privatisation, il convient d'analyser également la promotion du marché ultralibéral et compétitif. Nombre d'articles y font référence et sont analysés plus en détail par la suite. Ces deux titres d'articles, mobilisés sous cette thématique permettent de rendre compte de l'univocité du message souvent reprochée aux médias francophones. Le premier souligne le fait qu'il n'existe pas de concurrent à bpost. Ce

⁸¹ DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007 pp. 55-56

⁸² Voir annexe p. 250

⁸³ Voir annexe p. 16

titre est évidemment faux. Lors de la parution de cet article de « La Libre Belgique », le secteur était ouvert à la concurrence pour les livraisons de plus de 50 grammes, l'auteur omet cette information. Ce marché que désigne le titre est le marché du courrier quotidien, à savoir les livraisons de moins de 50 grammes. La date de publication mérite également réflexion, ce titre constatif paraît anodin lorsqu'il est décontextualisé, mais intervient dans une période de fortes grèves au sein du groupe bpost. Mis en contexte, ce titre prend plus de signification et sous-entend effectivement que la mise en concurrence du secteur spécifique des envois de moins de 50 grammes pourrait réduire le nombre de grèves.

Le deuxième titre mobilisé pour étayer ce propos est la retranscription d'une citation de Koen Van Gerven, le patron du groupe bpost. La « transformation » évoquée renvoie à plusieurs interprétations possibles et abstrait quelque peu la notion. Cependant, quelles que soient ces transformations, que ce soit une transformation de structure via un plan social, une transformation au niveau de l'actionnariat et du caractère public du groupe ou encore par exemple une transformation du *management*, elle est amenée de la même façon par le titre. Cette façon de présenter la « transformation » la fait apparaître comme nécessaire. L'auteur mobilise la rhétorique de la fatalité, cette « transformation » qui n'est « jamais agréable et facile » n'est pas remise en question dans son fondement. Outre la composition syntaxique, la voix représentée est institutionnelle. L'association de ces deux éléments donne force de persuasion à la citation et tend à faire disparaître sa subjectivité.

Enfin, le tri préliminaire en différentes catégories ne marque pas de différences significatives quant à l'occurrence de phraséologies typiques au langage journalistique. Cette catégorie, comme les autres, regroupe plusieurs expressions figées en tout genre et plusieurs mots récurrents propres au « jargon » médiatique, politique et institutionnel.

« La grève fait tache d'huile. La Libre Belgique - 20 Mai. 2011 - Page 26 »⁸⁴

La « tache d'huile » est une expression figée très commune dans le langage journalistique. Elle s'est établie et semble inoxydable, elle fait partie du registre lexical d'expressions interchangeables selon la situation et tend à apparaître, comme d'autres, de manière récurrente dans le discours journalistique.

« La grève annoncée à la SNCB fera tache d'huile chez bpost L'Echo - 01 sep. 2017 - Page 4 »⁸⁵

⁸⁴ Voir annexe p. 244

⁸⁵ Voir annexe p. 102

Bien que peu condamnable, cette façon de faire présente selon Erik Neveu un triple problème : « Le premier tient à la façon dont l'accumulation de clichés peut finir par produire un langage pesant, contraire à son ambition pédagogique. Le deuxième vient de ce que les clichés langagiers véhiculent des stéréotypes appauvrissants. (...) Le problème final tient à ce que pareille écriture substitue à une mise en perspective socio-historique un amoncellement d'images d'Epinal. »⁸⁶

Ces trois problèmes s'appliquent au titre de « La Libre Belgique », « la grève » n'est effectivement pas mise en perspective et est définie de manière très stéréotypée comme surnuméraire, celle de trop.

9.3 ANALYSE DES TITRES DE LA TROISIÈME CATÉGORIE

Cette dernière catégorie, la plus petite, regroupe pour rappel les articles dont les sujets sont les dommages collatéraux et conséquences de la grève. Les titres qui cadrent ces articles suivent de manière générale la plupart des principes susmentionnés.

« La grève impacte les concessionnaires. Sud Presse - 20 nov. 2018 - Page 10 »⁸⁷

Ce titre, par exemple, présente certaines caractéristiques déjà analysées. Il souligne effectivement la responsabilité des grévistes sur une série de conséquences qu'ils ne maîtrisent pas rigoureusement. La décomposition de ce titre fait émerger un rôle de victime, à savoir « les concessionnaires » « impactés » par les responsables, à savoir « les grévistes ». Si le titre, *a priori*, ne semble pas poser problème, il convient à nouveau de le recontextualiser. Le 20 août 2018, la grève est en réalité finie. L'article intervient dans un contexte médiatique qui a surreprésenté la grève, et continue à en démontrer les impacts dès lors qu'elle prend fin. Ce titre, ouvertement défavorable à la grève, n'est pas relié logiquement à l'article qu'il cadre. Le contenu de cet article est relativement complaisant envers les grévistes. Enfin, l'article regroupe l'entretien d'un seul concessionnaire : « Un mouvement qui a notamment un impact financier chez un concessionnaire de la région de Waimes. »⁸⁸. Le titre agit donc par extension, suite à l'entretien d'un seul concessionnaire, l'auteur réunit les concessionnaires comme un corps constitué et unanime impacté par la grève. Outre les concessionnaires, les journalistes imputent

⁸⁶ NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009 p. 72

⁸⁷ Voir annexe p. 33

⁸⁸ Voir annexe p. 33

également aux grévistes les désagréments que peuvent subir les particuliers avec notamment la rhétorique de « l'usager pris en otage » analysée plus longuement dans la suite de ce travail. Les titres participent largement à cette représentation.

« Pénalisé si vous n'avez pas reçu votre facture à temps ? La Dernière Heure - 27 oct. 2015 - Page 4 »⁸⁹

« Quand un colis postal disparaît, on ne sait pas pourquoi La Libre Belgique - 03 avr. 2019 - Page 22 »⁹⁰

Ce titre de « la Dernière Heure » utilise, et c'est assez rare pour être souligné, le conditionnel via le « ? ». À nouveau, ce titre intervient dans un contexte particulier : le 27 octobre 2015, la justice interrompt la grève des postiers à la demande de la direction. Ce contexte particulièrement complexe a mobilisé bon nombre de parutions, retournant la rhétorique de la victime aux grévistes eux-mêmes, puisque privés d'un de leurs droits fondamentaux. Cet article en revanche rappelle aux citoyens « l'ordre correct » des évènements, les victimes sont les usagers. Bien qu'au conditionnel, le titre agit comme un rappel de la rhétorique initiale, à savoir que la grève « pénalise » le citoyen. Le deuxième titre applique le même schéma, le titre ne désigne pas la grève contrairement au contexte. Il intervient pendant plusieurs grèves en région liégeoise, ce titre apparaît comme directement orienté par ce contexte sensible.

Enfin, certains titres tendent, et c'est à nouveau assez rare pour être souligné, à redorer le blason médiatique des grévistes jusque-là plutôt écorché.

« Zalando servi malgré des piquets de grève chez bpost L'Echo - 15 nov. 2018 - Page 16 »⁹¹

« bpost jouera à nouveau au père Noël ce samedi Sud Presse - 20 déc. 2013 - Page 8 »⁹²

Ces titres soulignent effectivement le travail effectué par les postiers. Le premier envoie un signal plutôt positif quant à la gestion des piquets de grève. Sa construction tend à briser quelque peu la rhétorique du gréviste qui bloque quoiqu'il arrive. Le deuxième titre consacre cette idée née lors d'une grève de 2011 de livrer les colis le samedi lors du week-end de Noël. Contrairement aux cas précédents, l'adverbe de temps « à nouveau » renforce ici le syntagme euphorique. Il convient toutefois de signaler que si l'initiative vient bel et bien des grévistes, c'est « bpost » qui est célébré dans ce titre et non ceux-ci.

⁸⁹ Voir annexe p. 156

⁹⁰ Voir annexe p. 12

⁹¹ Voir annexe p. 45

⁹² Voir annexe p. 214

10. ANALYSE D'ARTICLES

Les titres, comme développés, constituent un outil de mesure assez large compte tenu du grand nombre d'articles présents dans ce corpus. La suite de ce travail vise à appliquer la même méthode à des articles plus détaillés. Dans un premier temps, les articles sont choisis en fonction de ce qu'ils ont en commun.

Le premier élément commun, c'est l'évènement auquel ils font référence. Les articles sont donc choisis parce qu'ils ont en commun une date de parution en réponse à un évènement précis. Cette démarche permet de comprendre la couverture médiatique dans son ensemble, puisque sont réunis ici tous les quotidiens francophones belges.

Par la suite, il convient d'analyser le corpus le plus largement possible en rassemblant les arguments dégagés. Ces arguments, rhétoriques et imaginaires mobilisés donnent lieu à une catégorisation. Les articles sont donc choisis selon ce qu'ils ont en commun dans leur discours.

Enfin, l'analyse plus réduite et spécifique de certains articles choisis pour leur représentativité du corpus permet de dégager les arguments les plus implicites présents au sein de l'objet d'étude.

10.1 ANALYSE D'ARTICLES TOUTES CATÉGORIES

La première catégorie permet une analyse plus générale via le sujet qu'elle mobilise dans ses articles. Le sujet étant effectivement axé sur la grève en tant que telle, il permet de retracer la chronologie de certains évènements liés aux grèves en Belgique. De façon à comprendre cet aspect chronologique et à correctement relier les différents articles, les catégories disparaissent lors de cette analyse. La variété et la taille de ce corpus autorisent ainsi un regard plus large sur ces évènements et surtout sur le commentaire qu'ils ont engendré. La catégorisation perd quelque peu son sens dans ce cas précis puisqu'elle sépare certains articles et ne permet pas de les étudier comme un ensemble.

10.2 ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT

« Accord en suspens à bpost... et grève incertaine La Dernière Heure - 18 Mai. 2011 - Page 12 »⁹³

« Grosse pagaille dans le courrier. La Dernière Heure - 20 Mai. 2011 - Page 17 »⁹⁴

« "Bloquer un maximum"... La Dernière Heure - 24 Mai. 2011 - Page 17 »⁹⁵

« Toujours pas de courrier ! La Dernière Heure - 25 Mai. 2011 - Page 15 »⁹⁶

Revenons dans un premier temps sur un épisode de grève, à savoir la grève locale des bureaux de tri de la région liégeoise. Cet épisode a été vivement commenté par « La Dernière Heure ». Sur 11 jours de grève, le quotidien publie 4 articles écrits par le même journaliste (M.B). Ce traitement médiatique d'un évènement au sein d'un même quotidien permet de rendre compte de la pauvreté analytique et du manque de confrontation des voix d'une part, mais également des limites du cadre idéologique dans lequel il est permis de débattre.

Éléments de cadrage : les titres, rubriques et attaques.

Ces quatre titres soutiennent bien le fil chronologique des évènements ; l'un prévient de la grève imminente, deux commentent l'épisode de grève et le quatrième déplore la continuité de celle-ci. Aucun article ne vient commenter la fin de cette grève. Ces titres accrocheurs dépeignent relativement bien la position du journaliste, le premier titre ne constate rien, il induit du doute et « Grosse pagaille dans le courrier » renvoie à des stéréotypes marqués tels qu'un amateurisme des postiers. « Bloquer un maximum... » a été précédemment analysé et enfin « Toujours pas de courrier ! » insiste sur la durée de cette grève. Ce dernier titre illustre l'utilisation d'adverbes temporels à des fins idéologiques et est appuyé par la ponctuation dans ce cas précis. Le point d'exclamation à la fin de ce titre renforce l'effet « ras-le-bol » promulgué par le journaliste. Les quatre articles ne font pas partie des mêmes rubriques, les deux premiers sont rubriqués « social », « bloquer un maximum... » n'est dans aucune rubrique et enfin le dernier article a sa propre rubrique : « grève ». La considération de la grève comme un phénomène social tend à s'amenuiser au point de devenir une rubrique autosuffisante au sein du quotidien. Un regard sur les attaques de ces articles aide également à en comprendre l'orientation. « Vendredi, lundi, mardi... et peut-être mercredi ! »⁹⁷ attaque ainsi le premier de

⁹³ Voir annexe p. 248

⁹⁴ Voir annexe p. 246

⁹⁵ Voir annexe p. 241

⁹⁶ Voir annexe p. 241

⁹⁷ Voir annexe p. 248

ces articles. Il introduit d'emblée la rhétorique du « ras-le-bol », et ce, dès le premier article, pour rappeler dans le deuxième article que « Voilà déjà une semaine que certains liégeois malchanceux n'ont pas reçu de courrier... et ces deux derniers jours, certains n'ont pas reçu leur précieuse DH. »⁹⁸. Ces attaques sont *a priori* constatives et s'inscrivent assez logiquement dans le commentaire d'épisode de grève. Il convient toutefois de relever quelques traits langagiers spécifiques et notamment l'usage de la ponctuation. Les deux attaques utilisent en effet les points de suspension et témoignent à nouveau du « ras-le-bol » du journaliste. Enfin, la distribution de la « précieuse DH » a également été perturbée, la grève dénigre donc la liberté de la presse, nous y reviendrons. La même utilisation de la ponctuation à des fins d'opinion est constatée dans les attaques des deux derniers articles :

« Les jours se suivent et se ressemblent au sein de bureaux de poste touchés par la grève. Depuis le 13 mai, certains bureaux de poste liégeois sont en grève... »⁹⁹, « Pour la deuxième fois depuis le début de la grève chez bpost, la région verviétoise subit les conséquences du mouvement ayant débuté à Ans, le vendredi 13 mai dernier... il y a plus de 10 jours ! Partout en région liégeoise, le ras-le-bol des citoyens se fait sentir. »¹⁰⁰

Outre l'utilisation des points de suspension, le dernier article assume explicitement cette rhétorique du « ras-le-bol » en y ajoutant « Il y a plus de 10 jours ! » avant de se faire porte-parole de l'opinion publique : « Le ras-le-bol des citoyens se fait sentir. ». Cette déclaration n'est en rien appuyée par des chiffres ou des tendances, c'est une opinion concernant la représentativité de l'opinion publique qui a valeur de fait dans cette attaque. L'article ne revient effectivement pas sur cette déclaration chiffres à l'appui, elle n'est que le produit du discours médiatique et de ses représentations de la population. Le registre langagier mérite aussi d'être détaillé. « Les bureaux de poste “touchés” par la grève » induit que la grève est un mal qu'il conviendrait de soigner. Le mot « touché » fait effectivement partie du registre langagier médical et connote de fait la grève comme une maladie qui « touche » les bureaux. « La région verviétoise subit les conséquences du mouvement » agit dans le même ordre d'idée et connote à nouveau la grève comme un mal, qui se propage cette fois-ci aux régions alentour.

Fond et forme des articles : éléments de langages, imaginaires mobilisés et voix présentes.

Au cours du mois de mai 2011, un mouvement de grève régional a commencé autour des centres de tri de la région liégeoise. Les travailleurs dénonçaient l'instauration d'un nouveau

⁹⁸ Voir annexe p. 246

⁹⁹ Voir annexe p. 241

¹⁰⁰ Voir annexe p. 241

plan social supprimant 500 emplois au niveau national. Ces quatre articles retracent les évènements de manière plutôt cohérente. Les suppressions d'emplois sont effectivement reprises dans tous les articles. Bien qu'elles soient naturellement le point déclencheur de l'épisode de grève, ces suppressions ne sont néanmoins pas la pierre angulaire des articles. Les éléments de langage viennent renforcer les dynamiques déjà démontrées pour ces articles, ainsi une phrase telle que : « Il faut dire que l'accord trouvé n'est que partie remise... Comme il fallait s'y attendre. »¹⁰¹ reprend la plupart des éléments précédemment mis en cause (ponctuation, opinion explicite) de façon à appuyer la rhétorique de la fatalité et l'imaginaire selon lequel les syndicats feraient grève quoiqu'il advienne est ainsi renforcé. Dans le même ordre d'idée, « Les travailleurs de chez bpost ont décidé néanmoins de se croiser les bras jusqu'à cette nouvelle commission. Déblocage possible ce jeudi dès lors... »¹⁰². Ici l'usage du terme « néanmoins » appuie l'idée qu'ils n'ont pas de raisons de faire grève et les points de suspension admettent le ton du journaliste. Dans la continuité de l'analyse des titres : « Les perturbations dans la distribution du courrier risquent de toucher à nouveau la région verviétoise. »¹⁰³ L'utilisation du mot « toucher » induit le même message, la grève est un mal. Enfin, un autre élément ressort de cette analyse, l'utilisation du terme « productivité ». Ce plan appliqué en test à Ans réduit le nombre de travailleurs nécessaires en augmentant la productivité. « La productivité a augmenté de 40% »¹⁰⁴, « Les syndicats regrettent cette nouvelle organisation qui empêche la vérification du courrier trié et qui accentue la productivité. »¹⁰⁵. L'utilisation de ce vocabulaire économique tend à créer un clivage, quelque peu explicite notamment lors de cette deuxième citation, entre le syndicaliste et le patronat. Et si les « syndicats regrettent » quelque chose qui accentue la « productivité », cela peut également sous-entendre que ce qu'ils regrettent c'est précisément la « productivité ». Cet élément de langage mobilise à nouveau un imaginaire très répandu, à savoir celui du syndicat fainéant. Ces éléments récurrents dans les quatre articles sont autant de facteurs qui mobilisent cet imaginaire. Outre le syndicat fainéant, rappelons la rhétorique de la fatalité. L'imaginaire qui ressort de cette analyse peut être sommairement résumé à celui-ci : les syndicalistes feront grève quoiqu'il arrive, car ils n'ont pas envie de travailler. Cette observation est évidemment subjective, mais elle semble, au regard des articles mis les uns après les autres, s'imposer. Enfin, les voix présentes dans ces quatre

¹⁰¹ Voir annexe p. 248

¹⁰² Voir annexe p. 241

¹⁰³ Voir annexe p. 241

¹⁰⁴ Voir annexe p. 241

¹⁰⁵ Voir annexe p. 241

articles sont systématiquement les mêmes. Si la parole est donnée à la fois à la direction et au délégué syndical, le vocabulaire et le ton des articles font apparaître de surcroît la voix journalistique.

10.3 ANALYSE D'UN ÉVÉNEMENT NATIONAL

Le traitement médiatique d'un évènement de ce type fait apparaître un certain nombre de questions quant au positionnement du média, à la critique qu'il opère et aux sources qu'il mobilise lorsqu'il est, comme ci-dessus, écrit par la même personne au sein d'un même journal. La situation diffère-t-elle en augmentant le spectre d'analyse ? Le mois d'octobre 2015 a été riche en revendications syndicales au sein du groupe bpost. Suite à la volonté du *management* d'activer le plan MSO regroupant de nombreux changements au sein notamment des statuts des salariés, le syndicat chrétien entame une grève à l'échelle nationale. Ces évènements ont à nouveau engendré plusieurs articles, dans la plupart des quotidiens belges francophones. Voici l'ensemble de ces articles repris dans ce corpus d'étude.

- « Centres de tri bpost à l'arrêt. La Libre Belgique - 23 oct. 2015 - Page 31 »¹⁰⁶
- « Pas de courrier avant lundi (au mieux). L'Avenir - 23 oct. 2015 - Page 6 »¹⁰⁷
- « La Poste: grève dans les cinq centres de tri Sud Presse - 24 oct. 2015 - Page 11 »¹⁰⁸
 - « Le blocage des centres de... L'Echo - 24 oct. 2015 - Page 16 »¹⁰⁹
 - « Bruxelles, Liège et Charleroi à l'arrêt Metro FR - 26 oct. 2015 - Page 7 »¹¹⁰
 - « Piquet au centre de tri bpost Sud Presse - 26 oct. 2015 - Page 8 »¹¹¹
 - « Bpost : cela bloque toujours L'Avenir - 26 oct. 2015 - Page 7 »¹¹²
- « Le centre Charleroi X toujours bloqué Sud Presse - 26 oct. 2015 - Page 6 »¹¹³
- « La distribution du courrier perturbée ce lundi matin Sud Presse - 26 oct. 2015 - Page 5 »¹¹⁴
 - « Grève mais pas blocage L'Avenir - 27 oct. 2015 - Page 6 »¹¹⁵
- « B-Post envoie les huissiers au centre de tri de Fleurus Sud Presse - 27 oct. 2015 - Page 10 »¹¹⁶
 - « Les piquets de grève levés chez bpost La Dernière Heure - 27 oct. 2015 - Page 4 »¹¹⁷

¹⁰⁶ Voir annexe p. 164

¹⁰⁷ Voir annexe p. 163

¹⁰⁸ Voir annexe p. 163

¹⁰⁹ Voir annexe p. 162

¹¹⁰ Voir annexe p. 161

¹¹¹ Voir annexe p. 160

¹¹² Voir annexe p. 160

¹¹³ Voir annexe p. 159

¹¹⁴ Voir annexe p. 158

¹¹⁵ Voir annexe p. 158

¹¹⁶ Voir annexe p. 155

¹¹⁷ Voir annexe p. 155

« La justice met fin à la grève chez Bpost La Libre Belgique - 27 oct. 2015 - Page 27 »¹¹⁸

« Le travail reprend enfin chez bpost L'Echo - 27 oct. 2015 - Page 15 »¹¹⁹

« Bpost saisit la justice contre les grévistes L'Echo - 27 oct. 2015 - Page 15 »¹²⁰

Mis à part « Le Soir », tous les quotidiens francophones y sont représentés. Le spectre d'analyse est ainsi agrandi, ne laissant de commun que les dates de parution reliées à l'évènement en question.

Éléments de cadrage : titres, rubriques, attaques.

Les titres de cette catégorie, analysés dans leur ensemble, indiquent les différentes phases de l'évolution de cet évènement. Les premiers titres plus informatifs préviennent le citoyen, le courrier ne sera pas distribué. La deuxième phase est celle de la continuité, la grève ne s'est pas arrêtée, et ces titres commencent à introduire des éléments de langage plus ambivalents, les adverbes temporels pouvant effectivement être perçus comme une continuité, mais également comme ajoutant un ton au titre, en rappelant la rhétorique du « ras-le-bol ». La troisième phase est à nouveau informative, elle dépeint un évènement, à savoir l'arrêt du blocage sur décision de justice. Le rubriquage, quand il y en a un, est sensiblement le même qu'évoqué plus haut, à savoir « social », « grève » ou encore la région lorsque c'est un quotidien local.

Fond et forme des articles : éléments de langage, imaginaires mobilisés et voix présentes.

Ces articles, qui surviennent pendant un évènement, ont généralement le même but, à savoir informer le citoyen de l'existence de la grève et de ses raisons dans un premier temps, commenter l'évolution de celle-ci et enfin tirer le bilan à la fin de la grève. Un constat ressort de l'analyse complète de ces éléments pris comme un ensemble : les articles sont extrêmement similaires. Le nombre d'articles reprenant uniquement une dépêche Belga est également interpellant. Sur les 15 articles ainsi mobilisés, 4 semblent reprendre une dépêche sans la compléter et un article reprend une dépêche et la modifie quelque peu. Le complément d'information que l'on pourrait espérer en consultant un quotidien ou un autre est en réalité infime, les articles sont similaires tant sur leur contenu que sur leur structure et si l'on considère le groupe en y retirant le quotidien « l'Echo », ils donnent tous la parole à un responsable syndical CSC, le plus représenté étant André Blaise. Si les articles sont relativement similaires

¹¹⁸ Voir annexe p. 154

¹¹⁹ Voir annexe p. 153

¹²⁰ Voir annexe p. 152

pour constater la grève, ils ne le sont pas autant quand il s'agit de l'expliquer. Plus surprenant encore, l'explication la plus complète parmi les 15 articles concernant les raisons de la grève est publiée dans le journal « Metro » :

« Le personnel de bpost mène des actions de grève depuis la nuit de mercredi à jeudi pour protester contre le plan MSO qui prévoit entre autres que le travail du samedi soit assimilé à un travail de semaine. Ce changement de régime entraînerait la suppression des deux heures de compensation accordées aux salariés pour le travail de week-end et leur remplacement par une prime nette annuelle de 240€. Pour faire face aux pics d'activités, la direction entend également imposer des horaires flexibles pour 15% des travailleurs, sur base volontaire, à partir de 2016. Le personnel pourrait dès lors être prévenu jusqu'à une heure avant le début de leur journée de travail qu'ils doivent changer d'équipe ou qu'ils ne doivent pas se présenter à leur poste. Le personnel des centres de tri dénonce aussi la modification future de l'article 29 de la loi de 1991 sur les entreprises publiques mentionnant que le recrutement de statutaires au sein de ces dernières est la règle »¹²¹

Dans cet article, trois points importants sont soulevés : le premier est le changement du régime concernant les jours de travail pendant le week-end, le deuxième l'imposition d'horaires flexibles à hauteur de 15% des travailleurs et, enfin, le troisième concerne une modification de loi attenante au statut des travailleurs. La rédaction du journal « Metro » est la plus petite parmi les quotidiens mobilisés dans cette recherche. En outre, il semble évident que cet article soit une dépêche Belga, celle-ci est donc relativement complète et présente les raisons de la grève. Après analyse, il apparaît qu'aucun autre article parmi les 15 mobilisés ne présente ces trois éléments combinés comme raisons de la grève. Exception faite de l'article publié par « Metro », seuls 3 articles mentionnent la baisse de revenu combinée à la flexibilité et 2 articles admettent la baisse de revenu combinée à la modification de loi. 7 articles expliquent la grève uniquement sur base du premier élément, à savoir la baisse du revenu et 2 articles n'expliquent pas du tout les raisons de la grève. En réalité, seul « l'Echo » et « La Libre Belgique » admettent deux raisons à cette grève.

La valeur informative de ces articles est désormais contestable, s'ils ne sont pas complets et rigoureux, certains semblent même inutiles. Leurs similarités, exception faite des articles de « l'Echo », démontrent la pauvreté de leur informativité et il ne subsiste que de multiples quotidiens qui partagent les mêmes informations. La concurrence entre rédactions ne semble pas augmenter la différenciation des lignes éditoriales. L'autre question qui émerge de cette analyse concerne le nombre d'articles, ils sont nombreux, notamment ceux du groupe « Sudpresse » et n'apportent quasiment aucune nouvelle information. Le premier des quatre

¹²¹ Voir annexe p. 161

articles de « Sudpresse » regroupe finalement l'ensemble des informations qui seront partagées. Outre le titre des autres articles, qui dénomme l'évènement justifiant l'article, absolument aucune information nouvelle ne survient, si ce n'est dans le dernier de ces articles, la justification du groupe bpost.

Les trois articles du journal « l'echo » repris dans cette analyse sont parmi les rares à mentionner systématiquement plusieurs facteurs explicatifs à la grève. Bien que plus complets, les articles ne rendent pas non plus hommage aux grévistes, et semblent plutôt leur être défavorables. Plus complet sur les raisons, mais relativement orienté, le journal « l'echo » utilise également des termes récurrents relativement vagues et proches du langage économique pour expliquer ces grèves : « Au cœur du débat, la flexibilité »¹²². Ce terme vague renvoie vers de nombreuses significations très néo-libérales : « Appliquée au marché du travail, la flexibilité est devenue l'un des mots clés d'un libéralisme économique pour lequel l'entreprise doit pouvoir ajuster la quantité de main d'œuvre dont elle a besoin. »¹²³. L'utilisation récurrente de ces termes dans la presse tend à accroître l'impression de bien fondé de ceux-ci. Le quotidien donne la parole aux syndicats dans deux articles, mais semble surtout être la tribune du porte-parole de bpost, interviewé en personne dans chacun des articles. Cette tribune donne l'occasion au porte-parole du groupe d'expliquer les raisons de ce plan, à nouveau, via des termes très vagues : « L'objectif global est d'augmenter la flexibilité et la compétitivité de l'entreprise qui doit faire face à une concurrence de plus en plus vigoureuse dans le marché des colis »¹²⁴ ou encore de justifier le recours à la justice pour mettre fin à la grève : « La situation était devenue intenable, commente Baudouin de Hepcée, porte-parole de bpost. Nous avons été forcés de prendre nos responsabilités. »¹²⁵. Le contenu de ces trois articles est défavorable aux grévistes et justifie les actions du groupe.

Cette citation a également été reprise par le quotidien « Sudpresse » : « "La situation était devenue ingérable. Nous devions prendre nos responsabilités", a poursuivi la porte-parole selon qui "quelques militants prenaient en otage toute l'entreprise" »¹²⁶. En plus de la citation initiale, le porte-parole (qui entre-temps est visiblement devenu une femme) persiste : les grévistes sont des « militants » qui « prennent en otage » l'ensemble de l'entreprise. Ces

¹²² Voir annexe p. 162

¹²³ DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007, p. 217

¹²⁴ Voir annexe p. 162

¹²⁵ Voir annexe p. 152

¹²⁶ Voir annexe p. 155

éléments langagiers renforcent l'imaginaire mobilisé du gréviste menaçant et preneur d'otage qui serait de surplus en très petit nombre.

Enfin, il convient de remarquer ce qui n'existe pas. Absolument aucun article ne remet en cause le plan social, pas une seule nuance critique n'est présente, et ce, dans l'ensemble des articles mobilisés. Les médias semblent faillir à leur rôle, de par leur manque de critique, de travail ou encore de différence, le contre-pouvoir est ici bien peu présent. Certaines pratiques pourraient également être assimilées à de la rétention d'information. Pourquoi l'article de « Metro » écrit par la plus petite rédaction est-il le plus complet, alors qu'il ne reprend que la dépêche initiale ? La connivence idéologique s'installe ainsi, l'ensemble des quotidiens crée un cadre idéologique au sein duquel on ne débat presque pas et, si l'on débat, c'est contre la grève.

La grève entamée en octobre 2015 va dès lors prendre une nouvelle tournure. Suite à l'arrêt de grève sur décision de justice et l'embauche d'intérimaires par le groupe bpost pour remplacer les grévistes, certains bureaux annoncent à leur tour un mouvement de contestation.

« Les bureaux de bpost à leur tour en grève L'Avenir - 28 oct. 2015 - Page 9 »¹²⁷

« Engager des intérimaires ne remet pas en cause le droit de grève L'Avenir - 28 oct. 2015 - Page 9 »¹²⁸

« Bpost n'a plus de publique que le nom » L'Avenir - 28 oct. 2015 - Page 8 »¹²⁹

« Chez bpost, c'est la CSC qui montre les dents La Libre Belgique - 29 oct. 2015 - Page 29 »¹³⁰

« Le recours aux intérimaires fâche Metro FR - 28 oct. 2015 - Page 5 »¹³¹

« Bpost renonce aux intérimaires pour résorber le retard Sud Presse - 28 oct. 2015 - Page 7 »¹³²

« Brèves La Libre Belgique - 28 oct. 2015 - Page 31 »¹³³

« grève La Dernière Heure - 28 oct. 2015 - Page 4 »¹³⁴

L'information distillée par ces médias va se segmenter en deux thèmes supplémentaires à la grève : le premier a pour sujet l'action de la CSC en particulier, le deuxième a pour sujet l'utilisation des intérimaires. Le premier thème revient avant tout sur la grève des centres de tri, puis mentionne le nouvel épisode. L'entretien réalisé dans le deuxième article de « L'avenir » repris dans cette sélection donne la parole aux représentants syndicaux et à la direction. Cette série d'entretiens est relativement complète et donne une représentation assez large. La question du droit de grève surgit, André Blaise dénonçant une atteinte à celui-ci. La fin de l'article donne

¹²⁷ Voir annexe p. 147

¹²⁸ Voir annexe p. 146

¹²⁹ Voir annexe p. 146

¹³⁰ Voir annexe p. 148

¹³¹ Voir annexe p. 149

¹³² Voir annexe p. 150

¹³³ Voir annexe p. 151

¹³⁴ Voir annexe p. 151

la parole à la direction qui justifie l'engagement d'intérimaires : « afin de pouvoir résorber les conséquences dramatiques des actions disproportionnées des derniers jours n'a aucun lien avec les travailleurs actuellement en grève et ne représente en rien une remise en cause du droit de grève des employés. »¹³⁵. L'article de « La Libre Belgique » fait intervenir nombre de concepts précédemment détaillés. Le syndicaliste y apparaît comme menaçant : « la CSC montre les dents »¹³⁶, « le rôle de chien méchant est le plus souvent attribué à la FGTB »¹³⁷ et « C'est la CSC qui se montre la plus féroce »¹³⁸. Outre la menace qu'il représente, le syndicat fait encore partie du registre langagier animal : « la grève sauvage »¹³⁹ et à la limite de la catastrophe naturelle : « Qui a frappé les centres de tri »¹⁴⁰.

Le deuxième thème fait enfin référence à la polémique engendrée par l'emploi d'intérimaires. Après analyse, très peu d'articles y faisaient référence, ce qui a motivé une deuxième recherche. Deux articles préalablement éliminés selon leur caractère bref ont ainsi réintégré le corpus, à savoir les deux derniers de la sélection susmentionnée. À nouveau, il ressort de l'analyse que l'article publié par « Metro » est le plus complet et qu'il reprend le plus d'éléments différents.

Un autre constat, plus alarmant encore, est dégagé : ces articles sont des tribunes de légitimation de l'action du groupe. Tous ces articles, sauf un de « l'avenir » nous y reviendrons, reprennent la même citation, parfois coupée, du groupe bpost. Cette citation explique le recours aux intérimaires : « afin de résorber les conséquences dramatiques des actions disproportionnées des derniers jours. Cela ne représente en rien une remise en cause du droit de grève. Il s'agit de mesures opérationnelles d'urgence destinées à résorber la charge de travail dans des conditions supportables pour les collègues et à rattraper le retard dans l'acheminement des courriers et paquets »¹⁴¹.

Aucun de ces articles n'envisage le débat selon la conformité ou non, par exemple d'une telle action. Le commentaire apposé à cette citation disparaît totalement dans un article bref de « La Libre Belgique »¹⁴², ce qui souligne d'autant plus cette tribune accordée au patronat de bpost.

¹³⁵ Voir annexe p. 146

¹³⁶ Voir annexe p. 148

¹³⁷ Voir annexe p. 148

¹³⁸ Voir annexe p. 148

¹³⁹ Voir annexe p. 148

¹⁴⁰ Voir annexe p. 148

¹⁴¹ Voir annexe p. 151

¹⁴² Voir annexe p. 151

Enfin, un article ne mentionne pas cette citation¹⁴³. L’article reprend une dépêche Belga constatant la grève des bureaux de poste suite aux évènements déjà expliqués. Le lecteur de « l’Avenir » a donc accès à un débat plus large que les autres lecteurs belges francophones puisqu’il avait, le 28 octobre 2015, trois articles sur le sujet dans son journal. Le premier concernait la CSC en page 8 et reprenait la citation du groupe bpost, suivi d’un article constatif sur la grève en page 9. Il avait également droit, sur cette page 9, à cet autre article.

« Engager des intérimaires ne remet pas en cause le droit de grève L’Avenir - 28 oct. 2015 - Page 9 »¹⁴⁴

Le titre témoigne encore une fois d’une certaine connivence idéologique. Il reprend de la citation déjà analysée l’élément le plus contestable qu’il présente comme un fait. Cette voix institutionnelle de bpost trouve désormais un relais dans la voix journalistique mobilisée par le titre et cette opinion paraît vérifiée et vérifiable. Le cœur de l’article reprend, mot pour mot, la citation reprise par les autres quotidiens et, à l’instar de ces derniers, aucun commentaire critique n’est ajouté. Le lecteur du quotidien « L’avenir » a donc eu, ce 28 octobre 2015, l’occasion de lire deux fois cette déclaration de bpost. L’une sur la page 8 et l’autre sur la page 9. Il n’a pas eu droit, en revanche, à un seul commentaire critique à propos de cette déclaration. Cette citation ne sera en réalité jamais contestée dans la presse quotidienne belge francophone.

La concurrence entre quotidiens n’a, à nouveau, pas créé de différence éditoriale. Et la reprise de cette citation constitue un martelage médiatique surprenant. La situation de débat n’a jamais été autorisée, seule l’opinion présentée comme factuelle est ici mobilisée.

« La censure, en pareil cas, n'est pas l'absence d'un récit ou d'un genre d'écrits, elle en est l'exorbitante, l'exaspérante présence ; elle n'est pas silence ordonné à la parole, elle est encouragement non senti à parler en un certain sens ; elle ne se cache pas, elle montre au contraire avec force (...) et, mieux encore, affirmation d'une chose pour en nier une autre en s'allégeant de tout soupçon de négativité. »¹⁴⁵

Une pareille occurrence pose effectivement question, comme si convaincus par le bien-fondé de l’explication de bpost, tous les journalistes avaient estimé pertinent de reprendre cette information sans même la questionner. Ces quotidiens ont créé un cadre autour de l’évènement où il n’est pas permis d’être critique et à l’intérieur duquel les journalistes partagent la position d’un groupe tel que bpost avec force de persuasion.

¹⁴³ Voir annexe p. 148

¹⁴⁴ Voir annexe p. 146

¹⁴⁵ DURAND, Pascal, *La censure invisible*, Arles, Editions Actes Sud, 2006, p. 16

Outre l'occurrence de parutions, le vide critique semble le plus dommageable. Une recherche rapide montre en effet que selon une loi du droit Belge de 2013 : « Une entreprise de travail intérimaire ne peut mettre ou maintenir des intérimaires au travail chez un utilisateur en cas de grève ou de lock-out. »¹⁴⁶. Bpost aurait utilisé une faille pour employer ces intérimaires, à savoir qu'en renforçant les équipes effectivement au travail avec des intérimaires, elle ne remplaçait pas les grévistes d'un point de vue légal. Cette démarche pose quand même des questions d'éthique et de morale que les journalistes auraient pu mobiliser en très peu de temps.

Notons enfin que les lecteurs du « Soir » n'ont eux pas eu vent de cette grève ni des raisons qui la motivaient. Là où la plupart des quotidiens analysés sont critiqués pour la surreprésentation d'un évènement combiné à la mauvaise couverture de celui-ci, le quotidien « Le Soir » est critiquable pour son absence totale de couverture médiatique. Une recherche supplémentaire confirme cette dynamique. Le quotidien n'a effectivement pas couvert cette actualité, mais a en revanche couvert les grèves d'autres entreprises, y compris l'entreprise publique qu'est la SNCB.¹⁴⁷

10.4 LES SYNDICATS SONT IRRESPONSABLES

Comme constaté lors de l'analyse de titres, certains traits semblent indissociables des syndicats. Leur irresponsabilité les définit dans la presse et lorsqu'ils font grève, ils font preuve d'un manque de jugement absolu, remettant en cause ce même droit de grève. Les articles repris dans cette section ont en commun d'évoquer l'irresponsabilité du syndicaliste. Le traitement médiatique ici exposé est un échantillon d'une multitude d'articles pertinents pour cette analyse par son sujet (la grève de bpost), il s'inscrit dans une tendance plus globale lorsqu'on analyse la figure du syndicat en dehors de ce prisme. Nous nous contenterons néanmoins de l'analyser sous l'aspect défini par ce corpus. L'article ici choisi représente relativement bien l'argument selon lequel le syndicaliste serait irresponsable.

« Bpost met en boîte la collecte de sang L'Avenir - 04 juil. 2014 - Page 32 »¹⁴⁸

¹⁴⁶ Voir en ce sens la Loi WET Section IV article 19 :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013071615&table_name=loi

¹⁴⁷ Société nationale des chemins de fer belges

¹⁴⁸ Voir annexe p. 200

Les éléments de cadrage ne désignent pas directement les « fautifs », ni l'attaque ni le titre ne mentionnent explicitement les syndicats. En revanche le corps de l'article le fait : « Celle qui est montrée du doigt par l'Amicale comme étant la principale responsable, c'est bpost. "Avec leur grève, aucune convocation n'est arrivée à bon port. Ce qui a eu pour conséquence que les habitués ne se sont pas déplacés ", regrette-t-elle. »¹⁴⁹. Dans cette démarche apparaît à nouveau un phénomène déjà expliqué, où l'on impute exclusivement à la grève une série de conséquences qui sont dépendantes de multiples facteurs. « Avec ses quelque 50 donneurs, la collecte pepine n'est déjà pas très juteuse, mais avec cette grève, le résultat est catastrophique »¹⁵⁰. Aucune perspective donc, c'est uniquement la grève qui est responsable de cette situation, l'article ne mentionne pas non plus les raisons de cette grève. Cet article renforce l'argument selon lequel les syndicats sont irresponsables. En plus de faire grève, ils n'ont pas pris la peine d'examiner le courrier retenu et donc de distribuer les convocations. L'article met en relation deux positions ambivalentes ; d'un côté « Ce mauvais coup »¹⁵¹ désignant la grève et de l'autre le don de sang, « une cause qui tient à cœur à ces deux Pepins, conscients que quelques donneurs de plus peuvent "sauver des vies !" »¹⁵². Le raccourci est rapidement établi dans cette vision manichéenne de l'évènement, les syndicats ont empêché des vies d'être sauvées par leur irresponsabilité.

Les grévistes manquent parfois également, dans le discours médiatique, d'une certaine faculté de jugement concernant la grève elle-même. Toujours selon cette couverture médiatique, ils semblent ne pas être en mesure de comprendre les tenants et aboutissants des principaux plans sociaux, dont ils sont pourtant les premiers concernés.

« Les syndicats sous-estiment la mue de bpost L'Echo - 10 nov. 2018 - Page 2 »¹⁵³

L'argument ici mobilisé est relativement explicite, c'est parce que le gréviste ne comprend pas le monde qui l'entoure qu'il agit de la sorte. Outre la dimension paternaliste déjà mentionnée dans le titre, le cœur de l'article reproche aux syndicats leur manque de réflexion.

« Bref, le moment est venu, pour les représentants du personnel de l'opérateur, de revoir leur stratégie. Pourquoi les syndicats ne devraient-ils pas se remettre eux aussi en question? Aujourd'hui, une action n'a plus le même poids que du temps de la poste à lettres, elle pèse infiniment plus lourd et se traduit illico en manque à

¹⁴⁹ Voir annexe p. 200

¹⁵⁰ Voir annexe p. 200

¹⁵¹ Voir annexe p. 200

¹⁵² Voir annexe p. 200

¹⁵³ Voir annexe p. 58

gagner important. On ne pense pas qu'au bonheur (ou malheur) des actionnaires, mais aussi à ce qui fait l'entreprise, à ces vingt et quelques mille employés dont l'avenir se joue désormais dans un milieu très compétitif et ouvert, où la taille de notre marché national n'est pas un atout. »¹⁵⁴

La rhétorique de la fatalité est observable dans cet article, il est effectivement temps pour les syndicats de changer de cap. Cette opinion a valeur de fait et propose une solution unique au « problème » de la grève : c'est aux syndicats qu'il convient « de revoir leur stratégie ». Ce qu'ils sous-estiment également, d'après cet article, c'est la compétitivité du secteur dans lequel ils évoluent. Ce mot valise est lui aussi une représentation du réel qui véhicule de nombreux messages implicites. Sa très forte connotation économique tend à présenter celui qui la refuse comme un fainéant. « Certains peuvent aller jusqu'à considérer que la compétitivité est au fondement même de la démocratie imposant des choix économiques qui conduisent inéluctablement à l'adoption de normes sociales nouvelles. »¹⁵⁵ Le traitement médiatique participe à ce phénomène, en légitimant les prises de paroles qui invitent le corps syndical à « s'adapter » à un monde plus compétitif. Ces arguments induisent également que l'action syndicale se répercute sur le groupe bpost qui, en accusant une perte, sera par la suite dommageable aux travailleurs. « Conséquence suivante, quand bpost est paralysée par une action de grève, son activité principale devient menacée. Frustrés, ses clients colis et logistique sont aussitôt tentés d'aller voir ailleurs »¹⁵⁶. L'irresponsabilité des syndicats fait perdre des clients au groupe, et cela se répercute sur les travailleurs eux-mêmes. Cet argument est régulièrement utilisé par la presse pour imputer à la grève elle-même sa propre existence.

« bpost a perdu 1,5 % de volume Le Soir - 09 Mai. 2019 - Page 16 »¹⁵⁷

Les éléments de cadrage de cet article du « Soir » permettent de rendre compte de cette dynamique. Ce titre est effectivement constatif, il dénombre une chute du volume bien que le lecteur ne sache pas de quel volume il s'agit. Si le titre ne désigne pas explicitement le responsable, la rubrique et l'attaque le font. Cet article appartient à la rubrique « grève » et l'attaque désigne : « A la suite des mouvements sociaux de novembre dernier, une série de clients ont délaissé bpost. »¹⁵⁸. Le lien de causalité est désormais établi. Le cœur de l'article est en réalité une dépêche Belga, reprenant exclusivement un entretien de Koen Van Gerven,

¹⁵⁴ Voir annexe p. 58

¹⁵⁵ DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007, p. 70

¹⁵⁶ Voir annexe p. 58

¹⁵⁷ Voir annexe p. 11

¹⁵⁸ Voir annexe p. 11

directeur du groupe bpost. Si les éléments de cadrages établissaient la perte de volume comme une fatalité, l'entretien du patron nuance ce propos. Il déclare effectivement : « Mais une série de clients avec de gros volumes sont revenus depuis »¹⁵⁹. L'analyse de cette parution révèle quelques points critiquables, à savoir pourquoi publier et titrer cet article de cette façon si la situation est en réalité différente. L'article induit que la grève a provoqué cette situation, mais que le groupe a lui travaillé à la résorber. Le responsable est exclusivement le gréviste et son manque de jugement coûte également au groupe de futurs partenariats : « De nouveaux clients pourraient peut-être être rebutés par la grogne sociale, craint M. Van Gerven »¹⁶⁰, « Un actionnaire s'est demandé si la paix sociale était garantie chez bpost. »¹⁶¹. Cette perte de volume pose d'autant plus question qu'elle s'est avérée, toujours selon Koen Van Gerven, assez vite résorbée.

« "Les clients qui voulaient quitter bpost sont tous revenus" L'Echo - 22 déc. 2018 - Page 23 »¹⁶²

Cet article, reprenant une interview complète du patron de bpost, témoigne de ce phénomène. Le groupe n'a effectivement pas perdu de volume :

« Un certain nombre de clients avaient aussitôt indiqué qu'ils allaient changer de partenaires pour effectuer leurs livraisons à domicile. Leurs noms ont été rendus publics à l'époque. Je constate aujourd'hui qu'ils sont tous revenus ! Cela dit, à mon avis, l'incertitude qu'on a créée est susceptible d'impacter à l'avenir les nouveaux clients. Et cela a, ou aura, un impact sur notre réputation. »¹⁶³

Cette déclaration permet de remettre en perspective l'argument qui impute à la grève une série de conséquences qui s'expliquent par des facteurs divers. Non seulement le traitement médiatique présente cette « baisse de volume » comme une fatalité inhérente exclusivement à la grève et non à d'autres raisons, mais il se trompe également quant à la nature de la conséquence. Le gréviste est également, selon ce traitement médiatique, responsable de la perte de crédit de l'institution dans laquelle il travaille. La grève est la faute exclusive du gréviste et non de son patronat.

Le patron du groupe, en revanche, travaille et met tout en œuvre pour rétablir ce capital symbolique écorché par le gréviste. C'est dans cette optique que Koen Van Gerven

¹⁵⁹ Voir annexe p. 11

¹⁶⁰ Voir annexe p. 11

¹⁶¹ Voir annexe p. 11

¹⁶² Voir annexe p. 21

¹⁶³ Voir annexe p. 21

déclare : « Nous travaillons à restaurer notre image. »¹⁶⁴ ou encore : « Je crois qu'on a pris un cap important pour que nous puissions recommencer à construire la confiance. On va dans la bonne direction. »¹⁶⁵. À la figure type du gréviste irresponsable vient s'opposer celle du patronat responsable et compétent, qui agit pour réparer les erreurs de la première. Ce type d'article paternaliste tend également à « prévenir » le citoyen avec cet argument grossièrement résumé : la grève a des répercussions que le gréviste irresponsable n'est pas en mesure de comprendre.

« Les prévisions bénéficiaires de bpost en chute libre Le Soir - 20 mar. 2019 - Page 14 »¹⁶⁶

Toujours dans le même ordre d'idée cet article, qui donne à nouveau exclusivement la parole à Koen Van Gerven, vient confirmer ces éléments en y ajoutant un nouveau : la grève a un coût pour l'actionnariat. L'article attaque de cette façon : « L'accord social intervenu fin 2018 avec les syndicats aura un impact. Le dividende va baisser pour la première fois depuis son introduction en Bourse. »¹⁶⁷. Cette attaque est très contestable, elle impute à nouveau, à la grève la responsabilité exclusive de la baisse des dividendes alors que ces raisons sont multiples et détaillées plus bas dans l'article, à savoir :

« L'accélération du déclin du courrier traditionnel, une méga-acquisition aux Etats-Unis (Radial) qui s'avère beaucoup moins prometteuse qu'annoncée, une perte de confiance des marchés financiers dans la communication financière du groupe... »¹⁶⁸

Ce qui n'empêche pas le journaliste et le patron de désigner à nouveau clairement les responsables et avec un ton qui laisse transparaître l'opinion qu'ils partagent des grévistes :

« 5 millions pour les grèves »¹⁶⁹,

« Et comme si cela ne suffisait pas, l'entreprise a aussi dû faire face, en fin d'année, à un mouvement de grève de grande ampleur, le personnel dénonçant la surcharge de travail auquel il doit faire face. Cette grève – qui a coûté environ 5 millions d'euros à bpost en 2018 – s'est terminée par la signature d'une convention collective avec les syndicats »¹⁷⁰,

« Il y a tout d'abord les coûts supplémentaires liés aux mesures sociales négociées avec les syndicats, qu'il estime à environ 20 millions d'euros par an. « À cela s'ajoute le fait qu'on a décidé – vu le débat sur la charge de

¹⁶⁴ Voir annexe p. 11

¹⁶⁵ Voir annexe p. 21

¹⁶⁶ Voir annexe p. 17

¹⁶⁷ Voir annexe p. 17

¹⁶⁸ Voir annexe p. 17

¹⁶⁹ Voir annexe p. 17

¹⁷⁰ Voir annexe p. 17

travail – de ne pas mettre en œuvre des mesures de réorganisation pour rendre l’entreprise plus efficace. Cela a un coût. »¹⁷¹

Ce gréviste irresponsable « coûte » donc énormément à bpost. Dans un premier temps, il n’envisage pas correctement les conséquences de la grève, dans un second temps il ne comprend pas précisément que cette même grève à un « coût » et enfin, les mesures qu’il a négociées sont dommageables à l’entreprise, « cela a un coût ». C’est avec beaucoup de pédagogie que les journalistes du « Soir » expliquent à leurs lecteurs à travers la voix du patron de bpost les nombreuses raisons des mauvaises prévisions du groupe. Cette pédagogie qui manquait cruellement, rappelons-nous, lorsqu’il était question de commenter de façon critique un épisode de grève, l’emploi d’intérimaire pour suppléer les grévistes ou encore la décision du groupe de recourir à la justice pour arrêter une grève.

Cette irresponsabilité des syndicats va généralement de pair, dans le discours médiatique, avec leur envie de faire grève quoiqu’il advienne. Ainsi, les articles mentionnent les mesures prises par la direction qui n’infléchissent apparemment pas la position des grévistes.

« Malgré une rencontre avec la direction, la grève à bpost est maintenue La Libre Belgique - 06 nov. 2018 - Page 27 »¹⁷²

Cet article de « La Libre Belgique » du 6 novembre 2018 illustre assez clairement ce propos. Le titre présente directement deux notions ambivalentes : d’une part il y a eu une réunion, de l’autre la grève est maintenue. La seule utilisation du mot « Malgré » induit la rhétorique fataliste de la grève. L’attaque de l’article est celle-ci :

« À la demande de la direction de bpost, une réunion de concertation s'est tenue lundi matin, à 48heures du début des grèves tournantes que le front commun syndical veut organiser, secteur d'activité par secteur d'activité, dès mercredi et jusqu'au 13novembre inclus. À l'issue de cette rencontre, qualifiée de “sereine”, les syndicats ont fait savoir que la grève était maintenue. »¹⁷³

C'est la direction de bpost qui a initié la réunion, et bien que celle-ci ait été « qualifiée de sereine » ce sont les « syndicats » qui ont décidé de maintenir la grève. Cette attaque présente directement les deux protagonistes ; la direction qui veut faire des efforts et les syndicalistes

¹⁷¹ Voir annexe p. 17

¹⁷² Voir annexe p. 72

¹⁷³ Voir annexe p. 72

qui veulent faire grève quoiqu'il arrive. L'article ne semble pas détailler outre mesure le contenu de cette réunion dont le lecteur apprendra en réalité très peu.

La grève tournante, comme expliquée dans l'article a effectivement eu lieu. La direction propose un préaccord qui est rejeté par la CSC un peu plus d'une semaine plus tard, cet évènement fait bien entendu l'objet d'une couverture médiatique par « La Libre Belgique ».

« Bpost s'engage à embaucher 1 000 personnes ; la CSC rejette le préaccord La Libre Belgique - 14 nov. 2018 -
Page 28 »¹⁷⁴

La dynamique présente dans cet article du 14 novembre 2018, est la même que celle présente dans l'article du 6 novembre 2018. Le titre, déjà analysé, segmente l'information en deux notions que tout oppose, d'un côté la direction qui « s'engage » et de l'autre le syndicat qui « rejette ». L'article n'est pas nécessairement défavorable aux syndicats, il mobilise effectivement de nombreuses voix syndicales. Le titre et la récurrence de cette ambivalence tendent néanmoins à s'imposer. Le lecteur de « La Libre Belgique » s'est vu proposé un article au début de la grève et un article à la fin de celle-ci qui suggéraient la même idée très manichéenne selon laquelle à la volonté d'avancer de la direction s'opposerait l'immobilisme déraisonnable des syndicats. Fort heureusement, la concurrence entre médias permettrait une plus grande variété d'opinions et seuls les lecteurs de « La Libre Belgique » auraient ainsi pu lire ce type de messages et sous-entendus. Par souci de cohérence, analysons toutefois de quelle manière le quotidien « L'avenir » a traité cette information.

« La rencontre a été sereine mais... L'Avenir - 06 nov. 2018 - Page 8 »¹⁷⁵

Cet article, paru le même jour que celui de « La Libre Belgique » présente à peu près les mêmes traits. De façon plus subtile, il est vrai, son titre induit le même message. Bien que la rencontre ait été « sereine » la grève sera maintenue. Les points de suspension sous-entendent ce message implicite, facile à comprendre au regard du cœur d'article.

« Les syndicats de bpost ont rencontré la direction lundi matin et, à l'issue de cette réunion qualifiée de "sereine" par Jacques Lespagnard, secrétaire général CGSP-Poste, celui-ci a précisé que les actions prévues allaient bel et bien avoir lieu. »

La même ambivalence présente dans l'article de « La Libre Belgique », moins marquée, se dégage de cette publication de « L'avenir ». La concordance de date fait effectivement suite à

¹⁷⁴ Voir annexe p. 46

¹⁷⁵ Voir annexe p. 71

l'évènement. Les deux articles ont été publiés en réponse à cette réunion. La façon de traiter un évènement de la même manière a déjà été mise en exergue lors de ce travail, cette similitude tend à conforter l'analyse. Vérifions dès lors les publications du journal « L'avenir » le 14 novembre 2018.

« Bpost: 1 000 emplois prévus mais... L'Avenir - 14 nov. 2018 - Page 8 »¹⁷⁶

L'article du 14 novembre 2018 répond effectivement à celui du 6 novembre 2018. Le journaliste s'illustre par sa créativité dans le titre, il n'est plus question de réunion « sereine mais... », mais bien de « 1000 emplois prévus mais... ». La même tendance manichéenne se dégage de cet article. Cette connivence d'opinion, de façon de rédiger et de titrer pose évidemment question. Il est effectivement possible dans ce cas précis, d'intervertir un des deux articles de « l'Avenir » avec l'un des deux articles de « La Libre Belgique » tout en gardant la même signification, que ce soit au sein d'un journal ou de l'autre.

La concurrence entre médias ne semble pas garantir une diversité de l'information. Outre cette diversité de l'information, la concurrence ne semble pas avoir créé une variété d'opinions manifestes. L'analyse de ces éléments démontre la connivence idéologique, mais également une similarité dans les usages journalistiques. À des évènements similaires correspondent des traitements médiatiques similaires, qui ne varient que sur des détails, qui mobilisent systématiquement les mêmes imaginaires, qui donnent la parole aux mêmes personnes, pour publier de ces entretiens les mêmes extraits tout en les cadrant de la même façon.

10.5 LES SYNDICATS SONT DANGEREUX

Ces syndicats irresponsables, nous l'avons vu, menacent également le citoyen par leurs actions dans le discours médiatique, cette rubrique regroupe la plupart des articles convoquant cet aspect du discours médiatique. Comme précédemment évoqué, le gréviste « grogne » énormément dans la presse : « La grogne s'était répandue suite à l'annonce par la direction de bpost de revoir l'organisation du travail. »¹⁷⁷, « Ça grogne chez Bpost à Villers-le-Bouillet »¹⁷⁸,

¹⁷⁶ Voir annexe p. 47

¹⁷⁷ Voir annexe p. 105

¹⁷⁸ Voir annexe p. 182

ou encore plus sommairement : « Visé – grogne »¹⁷⁹. Cette « grogne » s’interchange avec autant de mots vagues et constitue à nouveau un certain nombre de syntagmes stéréotypés : « Le mouvement de grogne des travailleurs de bpost s'est poursuivi ce jeudi. »¹⁸⁰, « De nouveaux clients pourraient peut-être être rebutés par la grogne sociale. »¹⁸¹. Ce terme, outre l’animalité qu’il induit, réduit le gréviste à un corps social sans pensée, incapable de produire du débat, capable uniquement de « grogner ». Cette caractéristique le rend d’autant plus menaçant.

La principale menace, c’est celle de faire grève : « Les organisations syndicales, qui menacent de mener une grève de plusieurs jours »¹⁸², « D'où la menace de grèves récurrentes du syndicat socialiste »¹⁸³. Ce trait de caractère construit par les journalistes est un sujet récurrent des articles.

« Courrier : encore des grévistes en Wallonie et à Bruxelles Sud Presse - 21 nov. 2018 - Page 17 »¹⁸⁴

Cet article du groupe « Sudpresse » laisse apparaître nombre d’éléments déjà analysés. Rien que le titre souligne en effet la rhétorique du « ras-le-bol », de la fatalité et de la fainéantise des travailleurs francophones. Dans le corps du texte, la responsabilité de la continuité de la grève impute toujours aux syndicats : « Une action qui aurait pu être interrompue après l’annonce d’un préaccord entre direction et syndicats... Sauf que le texte a été rejeté et que de multiples actions locales ont été menées depuis lors, débordant le front commun »¹⁸⁵. L’élément relativement nouveau ici, c’est qu’en plus de ne rien gérer correctement, les syndicats sont menaçants : « La menace persiste ... »¹⁸⁶. Cette menace représentée par les syndicats est décuplée lorsqu’il s’agit de la « base » de ces corps sociaux : « Les syndicats de bpost tentaient toutefois de calmer les ardeurs de la base »¹⁸⁷ et ces acteurs sont présentés selon leur capacité à menacer à nouveau le pays : « Et en ne perdant pas de vue que l’échec éventuel des nouvelles négociations relancerait vraisemblablement d’autres actions de grogne. »¹⁸⁸.

¹⁷⁹ Voir annexe p. 198

¹⁸⁰ Voir annexe p. 44

¹⁸¹ Voir annexe p. 11

¹⁸² Voir annexe p. 74

¹⁸³ Voir annexe p. 104

¹⁸⁴ Voir annexe p. 30

¹⁸⁵ Voir annexe p. 30

¹⁸⁶ Voir annexe p. 30

¹⁸⁷ Voir annexe p. 30

¹⁸⁸ Voir annexe p. 30

La menace que représente le corps syndical est aussi soulignée dans le discours médiatique par son caractère belliqueux. C'est ainsi que ces syndicats peuvent s'attaquer entre eux, tout en pénalisant encore et toujours le reste de la population.

« Les négociations sociales à bpost sont bloquées par une guerre syndicale La Libre Belgique - 25 Mai. 2018 -
Page 26 »¹⁸⁹

La « guerre » dont il est question dans ce titre « bloque » les négociations et par conséquent l'accord. Ce mot appartient à un registre langagier belliqueux, il sous-entend un conflit marqué par la lutte. Cette « guerre » mentionnée relève vraisemblablement bien plus d'un désaccord que d'un combat. Le corps de l'article suit la même dynamique, en étoffant certains passages de commentaires belliqueux. C'est dans cette optique que les sorties sont « musclées »¹⁹⁰, qu'il y a une « rupture totale »¹⁹¹ ou encore qu'il existe « des échanges intersyndicaux venimeux ».¹⁹² Du côté de Baudoin de Hepcée, le porte-parole de bpost, la direction s'emploie toujours à réparer les erreurs des syndicalistes : « Nous avons pris toutes les initiatives nécessaires pour renouer le contact avec les organisations syndicales et nous avons bon espoir de relancer prochainement la concertation »¹⁹³.

Lorsque le syndicat est lassé de menacer ; il passe à l'action. C'est ainsi qu'un terme s'est imposé dans le discours médiatique, le gréviste des services publics est devenu un criminel, par le seul fait de manifester : « Les utilisateurs sont pris en otage alors qu'ils n'y peuvent absolument rien. »¹⁹⁴. Le terme preneur d'otage est très connoté, il appartient à un champ lexical criminel, il désigne le gréviste comme hors-la-loi. Or, la grève n'a, *a priori*, rien d'illégal. Il est surreprésenté et est utilisé par tout le corps médiatique et institutionnel. Prenons par exemple Baudoin de Hepcée, notre très médiatique porte-parole : « quelques militants prenaient en otage toute l'entreprise »¹⁹⁵. Le syndicat prend ici en otage l'entreprise, mais généralement c'est la population qu'il attaque, comme le remarque ce journaliste qui s'empresse de demander à un syndicaliste : « Les mouvements de grève ne prennent-ils pas les usagers en otage ? »¹⁹⁶. Ce registre langagier criminalise l'action des grévistes là où elle est en réalité bien inoffensive. Cette population « prise en otage », c'est l'usager. Selon Roland Barthes : « On pourrait facilement

¹⁸⁹ Voir annexe p. 84

¹⁹⁰ Voir annexe p. 84

¹⁹¹ Voir annexe p. 84

¹⁹² Voir annexe p. 84

¹⁹³ Voir annexe p. 84

¹⁹⁴ Voir annexe p. 252

¹⁹⁵ Voir annexe p. 155

¹⁹⁶ Voir annexe p. 253

imaginer que les “hommes” sont solidaires : ce que l’on oppose, ce n’est donc pas l’homme à l’homme, c’est le gréviste à l’usager (appelé aussi homme de la rue, et dont l’assemblage reçoit le nom innocent de population) (...) l’usager est un personnage imaginaire, algébrique pourrait-on dire, grâce auquel il devient possible de rompre la dispersion contagieuse des effets, et de tenir une causalité réduite sur laquelle on va enfin pouvoir raisonner tranquillement et vertueusement. »¹⁹⁷

En segmentant les hommes et en créant des catégories qui se font face, le langage journalistique introduit deux paradigmes que tout oppose, au gréviste preneur d’otage, s’oppose systématiquement l’usager victime.¹⁹⁸ Ces syndicats dangereux s’attaquent donc à la population, là où il n’existe en réalité que des hommes et des femmes, des travailleurs et d’autres travailleurs. Cette utilisation stéréotypée du terme « preneur d’otage » existe également dans le langage du syndicaliste qui à force d’en avoir été affublé doit désormais s’en défendre et perpétue de fait sa pérennité. « J’entends bien ces critiques et je peux les comprendre. Mais quand les travailleurs partent en grève, ils n’ont pas pour volonté de prendre les usagers en otage. »¹⁹⁹ déclare un responsable syndical pour répondre au journaliste qui, par le simple fait de lui demander induit le stéréotype. Le terme s’est tellement imposé, que même lorsqu’il n’est pas introduit par un journaliste, un responsable syndical peut le convoquer : « Nous regrettions sincèrement de devoir prendre la population en otage de cette façon »²⁰⁰. Notons qu’ici, André Blaise ne se défend pas d’être effectivement « un preneur d’otage », mais défend le fait d’être obligé de le faire, comme si l’action de grève actionnait systématiquement ce levier. Cette excuse faite par le responsable syndical et reprise dans différents articles du corpus répond à la logique de la présentation de soi. Selon Patrick Champagne : « Qu’il le veuille ou non, tout groupe social qui manifeste produit une image publique de lui-même. (...) L’enjeu principal des défilés consiste généralement pour les groupes qui manifestent à donner une “bonne image” d’eux-mêmes, conduisant parfois à une hypertrophie des stratégies de bonne présentation de soi. »²⁰¹

Le responsable syndical anticipe également, d’une certaine façon, le commentaire qui lui sera apposé. Il tend à présenter d’emblée l’argument pour s’en défendre, avant qu’il ne devienne trop corrosif. Cette déclaration d’André Blaise participe malgré tout à l’installation de ce terme dans l’espace médiatique.

¹⁹⁷ BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Editions du seuil, 1957, p.147

¹⁹⁸ DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007, pp. 334-335

¹⁹⁹ Voir annexe p. 253

²⁰⁰ Voir annexe p. 160

²⁰¹ CHAMPAGNE, Patrick, *Faire l’opinion*, Paris, Editions de minuit, 1990, p. 213

Les « attaques » des grévistes peuvent apparaître comme diversifiées au regard de la presse. Il est également possible que cette dernière, s'insurge contre la victime présumée des faits, à savoir la presse elle-même.

« La grève postale entrave la presse. La Libre Belgique - 25 Mai. 2011 - Page 24 »²⁰²

Éléments de cadrage : titres, rubriques, attaques.

Cet article de « La libre Belgique » de mai 2011 est assez singulier et le titre pose directement les balises du débat à venir. Ce titre est explicite, un syntagme agit sur l'autre, à savoir « la grève postale » qui « entrave » « la presse ». Si le premier syntagme désigne explicitement la grève des postiers, l'autre agit par extension à l'ensemble de la presse. Ce titre accrocheur et univoque relie un élément spécifique à un élément général : cette « presse » ainsi entravée appartient à l'imaginaire social du quatrième pouvoir démocratique, indispensable à la société démocratique. La rubrique de cet article désigne à nouveau le coupable : « Social | bpost »²⁰³. L'attaque de cet article contient, elle aussi, de nombreux éléments précédemment analysés : « Nos abonnés en régions liégeoise et verviétoise sont nombreux à nous faire part de leur mécontentement et pour cause. Cela fait treize jours, ce mercredi, qu'ont commencé à bpost les débrayages, sans équivalent ailleurs dans le pays, qui privent la population de courrier et de journaux. »²⁰⁴

L'utilisation de termes vagues, notamment les abonnés qui sont « nombreux », paraît considérable sans nombres discrets et éléments de comparaison. La rhétorique de la spécificité wallonne est ici nuancée, la fainéantise des grévistes n'est pas une exclusivité wallonne, mais bien « liégeoise et verviétoise » et enfin, la privation est toujours présente.

Fond et forme des articles : éléments de langage, imaginaires mobilisés et voix présentes.

De prime abord, ce ne sont pas, cette fois-ci, exclusivement les syndicats qui « entravent » la presse : « Jusqu'à présent, les syndicats comme la direction de bpost n'ont guère fait preuve de réactivité face aux blocages principautaires ». ²⁰⁵ Les coupables sont mis ici sur un pied d'égalité, ni la direction ni les syndicats n'ont agi. Le paragraphe suivant désigne en revanche exclusivement le corps syndical : « L'intention des syndicats était de ne pas empêcher le service de la distribution de la presse. Et pourtant, celle-ci se trouve entravée à chaque fois. » La

²⁰² Voir annexe p. 240

²⁰³ Voir annexe p. 240

²⁰⁴ Voir annexe p. 240

²⁰⁵ Voir annexe p. 240

clientèle nous comprend », affirmait mardi un responsable de la CSC Transcom. Comment comprendrait-elle, si elle est privée d'informations ? »²⁰⁶ Le journaliste n'a pas tort, comment la clientèle pourrait-elle comprendre objectivement cette grève sans « La libre Belgique » ? Ce que démontre également cet article, c'est qu'à travers le ton utilisé par le journaliste se lit la représentation qu'il a du syndicat, à savoir irresponsable et menaçant. Outre la courte déclaration d'un responsable syndical, la seule voix mobilisée dans cet article est celle du journaliste, qui transmet à travers ce billet d'humeur une opinion orientée à peine masquée. L'article conclut ensuite par une question ouverte, témoignant sans doute de cette même représentation et convoquant à nouveau la rhétorique mobilisée dans l'attaque : « Les Liégeois ont-ils le zèle de la grève ? ». ²⁰⁷

10.6 L'ENTRETIEN JOURNALISTIQUE

Les journalistes, par leurs discours, balisent le débat démocratique d'une série de représentations qu'ils semblent partager. En partant du principe que cette action n'est pas délibérée, comment expliquer cette similarité, à la fois dans le traitement, sur le sujet, sur les imaginaires, etc.? L'explication la plus cohérente, au regard de ce début d'analyse, serait de considérer les journalistes comme un corps social à part témoignant d'un habitus de classe « dominant ». C'est parce qu'ils feraient plus vraisemblablement partie des classes aisées, qu'ils partageraient avec celles-ci ces représentations des classes populaires. « Le concept d'habitus de classe permet d'appréhender l'existence d'un consensus sans tomber dans l'une des erreurs théoriques opposées : d'une part l'interprétation strictement structuraliste, qui reviendrait à faire des journalistes des pantins mécaniques dans la main invisible des macrostructures ; et d'autre part l'interprétation strictement individualiste, qui conduirait une fois de plus à mettre la communauté d'inspiration sur le compte d'une conspiration interindividuelle et à expliquer le consensus journalistique par une des variantes de la théorie du complot. »²⁰⁸

Les journalistes ne seraient donc pas délibérément anti-grévistes et ne seraient donc pas non plus manipulés par une structure qui les dépasse, c'est avant tout parce qu'ils partagent ces opinions qu'ils participent à leurs diffusions. Il convient donc d'analyser le consensus qui se dégage de cette analyse au regard de ces éléments. Un élément en particulier semble illustrer

²⁰⁶ Voir annexe p. 240

²⁰⁷ Voir annexe p. 240

²⁰⁸ ACCARDO, Alain, *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille, Edition Agone, Coll. « Eléments », 2007, p.50

ce phénomène, l'interview. Lors d'un entretien, le journaliste échange avec quelqu'un sous la forme de question-réponse. Considérons désormais que le journaliste écrit les questions à l'avance pour plus de facilité. L'entretien n'est donc plus vraiment un échange, mais une série de réponses à des questions préparées. Selon cette considération, il semble intéressant de concentrer l'analyse uniquement sur les questions, indépendamment des réponses qu'elles suscitent. Cette analyse ne se trouverait néanmoins pas faussée si les questions émergeaient véritablement d'un échange, elles démontrent quand même le cadre de représentations construit par le discours médiatique.

Le corpus de recherche n'est pas riche en entretiens et témoignages, il en comporte tout au plus une dizaine. Les voix mobilisées de cette façon sont très souvent institutionnelles. Le patron de bpost remporte la course aux entretiens, suivi par le porte-parole de bpost et par divers responsables syndicaux. Deux entretiens donnent néanmoins la parole à des travailleurs. L'analyse porte sur le témoignage recueilli par le journal « Le Soir » du 11 juillet 2016.

« témoignage Un postier : « pas... Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 2 »²⁰⁹

L'article donne la parole à un postier anonyme de 45 ans. L'analyse se concentre donc uniquement sur les questions posées par le journaliste, en l'occurrence Benoit July, fraîchement nommé chef de la section économie du journal « Le Soir » en juillet 2016.

« Comment justifiez-vous cette grève ?

Mais le projet avec PostNL est désormais abandonné...

Qu'est-ce que vous craignez dans une éventuelle privatisation ?

Comment vit-on la coexistence de personnes faisant le même métier sous des statuts différents ?

On a tout de même un peu de mal à imaginer que la pression soit si forte...

On dit généralement que bpost est bien gérée. Estimez-vous que ce sont les facteurs qui en paient le prix ?

Le facteur qui s'arrête pour dire bonjour, pour converser deux minutes, c'est définitivement terminé ?

Regrettez-vous de vous être engagé dans le métier ?

Et l'ambiance de travail ?

La grève fait-elle débat parmi les postiers ? »²¹⁰

La première question interpelle d'emblée, comment le travailleur « justifie » il la grève ? L'utilisation de ce mot connote la grève négativement, il convient d'après le journaliste de la justifier. Admettons toutefois qu'une grève s'explique bien plus qu'elle ne se justifie. La deuxième question renvoie à la rhétorique du gréviste qui fait grève sans raison, si le projet est

²⁰⁹ Voir annexe p. 135

²¹⁰ Voir annexe p. 135

abandonné, à quoi bon prolonger la grève. La troisième question sous-entend légèrement qu'il n'y a rien à craindre d'une privatisation. La question suivante insiste quant à elle sur la dimension privilégiée du travailleur statutaire. La cinquième question sous-entend que le travailleur surreprésente la charge de travail qui lui est allouée. La présence de point de suspension indique le ton sceptique du journaliste et enfin, l'utilisation du pronom « on » renvoie à un imaginaire où ils seraient nombreux à le penser. Le journaliste ne s'exprime plus pour lui, mais pour un « on », un corps constitué d'une multitude de personnes partageant son point de vue. Le même phénomène est observable à la question suivante, outre le fait de penser que bpost est bien gérée, ils sont nombreux à le dire. Ce « on » témoigne vraisemblablement, dans cette question et la précédente, d'un certain consensus. Ce qu'évoque ce pronom c'est une représentation sociale, par exemple d'une classe, qui s'applique à une autre. La formulation de cette phrase n'envisage pas non plus que la poste soit mal gérée, puisque la question porte sur une deuxième phrase, cet élément est présenté comme indéniable. Enfin, la dernière question tend à suggérer l'illégitimité de la grève, et ce, au sein des postiers, les principaux concernés.

Le travailleur interviewé a été quelque peu bousculé dans cet article. C'est sans doute parce que le contre-pouvoir qu'est le discours médiatique se doit d'investiguer avec cohérence. Cette conscience professionnelle est-elle systématique, et ce, quelles que soient les personnes interrogées ? Pour saisir cette facette du travail journalistique, il convient d'analyser des entretiens réalisés dans le même quotidien. La présence de débats au sein des journaux offre l'opportunité de réunir deux entretiens publiés le même jour. Ces articles mobilisent des avis en théorie contraires et permettraient au lecteur de se doter objectivement des éléments clés à propos d'un sujet quelconque.

Choisissons, par exemple, un sujet commun sur lequel porter l'analyse des questions : la réflexion sur le service minimum dans la fonction publique. Et prenons, pour illustrer ce sujet, deux articles parus le même jour et dans le même journal, à savoir « La Libre Belgique ».

« Doit-on imposer un service minimum ? La Libre Belgique - 16 fév. 2011 - Page 28 »²¹¹

Le premier article est un entretien avec Christine Matthews, la présidente du syndicat neutre pour indépendants. Ce syndicat n'est pas à proprement parler le même que ceux réunis lors des grèves de bpost. Comme son nom l'indique, il défend les indépendants et représente plutôt « l'usager » que la grève « prend en otage », sa position est relativement hostile à la grève du

²¹¹ Voir annexe p. 252

secteur public et ce syndicat défend avec véhémence, dans l'espace médiatique, l'instauration d'un service minimum.²¹² Cet article est analysé plus en détail dans la suite du travail, la démarche vise ici à s'intéresser uniquement aux questions posées.

« Vous plaidez en faveur du service minimum. Pour quelles raisons ?

Concrètement, comment sont-elles pénalisées ?

Vos revendications ont-elles un écho au niveau politique ?

Comment s'organisent les PME ? Ont-elles d'autres solutions ? Après tout, le service postal est libéralisé...

Vous reconnaissiez que l'instauration d'un service minimum ne serait pas chose aisée. Quelles sont vos recommandations à cet égard ?

Estimez-vous que les entreprises publiques doivent aller jusqu'à réquisitionner du personnel ? »²¹³

Les questions posées sont relativement pertinentes, l'échange semble même assez complet entre les deux parties. Le journaliste questionne, tout en demandant des « recommandations ». Enfin, il induit la dernière réponse en proposant une question orientée. L'entretien est accompli avec déférence, sans que l'interviewée ait été bousculée par le contre-pouvoir démocratique. Le lecteur de « La Libre Belgique » compte peut-être sur la présence de la même complaisance dans l'autre article pour lui donner les clés du débat de façon objective. Ce jour-là, le 16 février 2011, il a en effet, sur la même page de son journal, accès à un avis contraire en la personne de Thierry Bodson, le secrétaire général de la FGTB²¹⁴. Dans la même optique, l'analyse se porte uniquement sur les questions posées à Thierry Bodson.

« Que pensez-vous des revendications des uns et des autres pour un service minimum devant la multiplication des grèves ?

Que faites-vous de l'idée de la continuité du service public ?

Les appels pour l'organisation du service minimum dans les services publics ne sont-ils pas la conséquence de la multiplication des grèves ?

Les mouvements de grève ne prennent-ils pas les usagers en otage ? »²¹⁵

La déférence a vraisemblablement laissé place au défi. La première question induit l'idée, à travers les « revendications des uns et des autres », que ce sont ces uns et ces autres qui posent la question. C'est en réalité la personne qui interroge que cela intéresse. En outre, cette formulation tend à présenter ces personnes comme nombreuses alors que ce terme très vague ne désigne rien de précis. La question introduit aussi l'idée que cette revendication, en plus d'être le produit des grèves, est produite par la multiplication de celles-ci. Le journaliste

²¹² Voir annexe p. 255

²¹³ Voir annexe p. 252

²¹⁴ Fédération générale du travail de Belgique

²¹⁵ Voir annexe p. 253

s'intéresse ensuite à la « continuité du service public » et suggère de fait que cette « continuité » n'est pas garantie. La question suivante est à peu de chose près la même que la première. Le journaliste appuie sur le clou : « les appels pour l'organisation du service minimum » sont produits par la grève et principalement par la multiplication de cette dernière. Enfin, la dernière question est plutôt évidente tant elle est récurrente.

Cet entretien tend à démontrer le consensus susmentionné, à travers les questions posées, le journaliste partage sa représentation du corps syndical. Si la démarche ne semble pas délibérée, elle n'en est pas moins interpellante. La disposition des articles sur la même page correspond à l'idée d'instaurer un débat dans les pages d'un quotidien. C'est suivant cette dynamique que deux avis théoriquement contraires sont mobilisés, de façon à proposer au lecteur un débat où il pourrait objectivement réunir les opinions des uns et des autres. La pratique pose deux questions : la première concerne le cadre dans lequel il est permis de débattre, et la deuxième la manière de le faire. La rédaction crée effectivement un cadre, dans ce cas précis l'utilité ou non d'un service minimum, et autorise un débat à l'intérieur. Il n'est aucunement possible ici d'envisager les autres solutions possibles à la « multiplication des grèves », seul le service minimum est débattu. À l'intérieur des limites du débat instauré par le discours médiatique, il est possible de s'exprimer, mais toujours de façon orientée. À la place d'enrichir le débat médiatique, « La Libre Belgique » semble, dans ce cas précis, entretenir un simulacre de discussion. En créant cet espace médiatique du débat, le quotidien crée une objectivité de façade qui se légitime par la pluralité des voix qu'il convoque.

Cet article laisse aussi apparaître un sujet qui sature depuis longtemps l'espace médiatique et qu'il convient d'analyser dans le cadre de ce travail du fait de sa pertinence vis-à-vis de l'hypothèse de recherche, mais également par sa récurrence dans le corpus d'étude : le service minimum.

10.7 LE SERVICE MINIMUM DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les syndicats, parce qu'ils sont dangereux et irresponsables, mais également parce qu'ils représentent une menace pour le *statu quo*, dérangent la plupart des élites politiques et médiatiques du pays. C'est ainsi qu'apparaît de temps à autre une solution miracle censée résoudre le fond du problème très rapidement. Dans ce cas précis, c'est le service minimum. Ce

sujet apparaît de façon assez systématique dans l'espace médiatique. Dans un premier temps, il est introduit par le dénigrement de la fonction publique dans son ensemble.

« Service public. Quel service ? L'Echo - 16 fév. 2011 - Page 2 »²¹⁶

Éléments de cadrage : titres, rubriques, attaques.

Le titre annonce quelque peu le ton de l'article. Il isole deux syntagmes « Service public » et « Quel service ? ». Cette formulation de phrase souligne le « mauvais » service qui serait proposé par le premier syntagme, à savoir le « service public ». Cet article se passe de rubrique, il est uniquement cadré par le rappel du nom de l'auteur : « par Laurent Fabri »²¹⁷, journaliste économique ou encore « Newsmanager »²¹⁸ au sein de la rédaction du journal « l'Echo ».

Fond et forme des articles : éléments de langage, imaginaires mobilisés et voix présentes.

Ce billet d'humeur désigne assez clairement l'ensemble du service public sans oublier de mentionner la poste : « Il ne faut pas être un pilier de comptoir au Café du Commerce pour exprimer une certaine rancœur à l'égard des services publics aujourd'hui. Grève sauvage à la Stib, retards perpétuels à la SNCB, grève encore à bpost »²¹⁹. L'article convoque bon nombre des arguments généralement utilisés contre les syndicats, comme notamment le fait qu'ils soient « dépassés par leur base »²²⁰, mais dénigre aussi les travailleurs en mobilisant des stéréotypes propres à la fonction publique. C'est ainsi que les travailleurs font preuve d'une « mentalité de fonctionnaire »²²¹ et sont « souvent prompts à dégainer l'arme de la grève »²²². La fonction publique dans son ensemble est entachée de « ses vieux démons »²²³ et le travail à effectuer devrait se porter sur « la mentalité des travailleurs »²²⁴. Ces éléments de langage évoquent une représentation du fonctionnaire comme un travailleur particulièrement favorisé et fainéant. Selon cet imaginaire assez répandu dans le discours médiatique, le fonctionnaire profiterait de sa position stratégique pour paralyser le pays pour un oui ou pour un non.

²¹⁶ Voir annexe p. 251

²¹⁷ Voir annexe p. 251

²¹⁸ Voir annexe p. 251

²¹⁹ Voir annexe p. 251

²²⁰ Voir annexe p. 251

²²¹ Voir annexe p. 251

²²² Voir annexe p. 251

²²³ Voir annexe p. 251

²²⁴ Voir annexe p. 251

Cet article ne propose pas véritablement de solution, mais met en place un face à face. À la fonction publique défaillante s'oppose l'entreprise privée efficiente. « À charge donc pour la SNCB, la Stib, les TEC ou bpost de fournir le service optimal comme sont capables de le faire des sociétés de courrier ou les compagnies aériennes. Est-ce comparer des pommes et des poires que de mettre dos à dos des prestataires privés et des sociétés publiques tenues par le service universel ? »²²⁵.

L'argument mis en évidence ici ne préconise pas un service minimum, il induit la privatisation. Ce que nie l'auteur, c'est la particularité publique : « Car on parle bien de client et non plus d'utilisateur »²²⁶ et ce client est en droit d'attendre un « nécessaire changement de mentalité ».²²⁷ Bien que jamais mentionnée, la privatisation reste au cœur de l'argumentation de cet article : en dénigrant la fonction publique, on consacre nécessairement le prestataire privé.

Le dénigrement de la fonction publique concerne tous les secteurs et il peut intervenir en période politique relativement trouble. Les articles mobilisant cette rhétorique mentionnent explicitement bpost comme l'un des secteurs publics nécessitant le plus de changements.

« “ Le service n'est pas à la hauteur ” Sud Presse - 02 sep. 2017 »²²⁸

L'ensemble du secteur public est ainsi dénigré, y compris la poste, et les arguments contre le secteur, qu'ils soient mobilisés contre la SNCB ou la TEC²²⁹ par exemple, s'appliquent généralement par extension à bpost. Le titre reprend une citation qui n'est pas présente dans le cœur de l'article. En outre, il est constitué d'une opinion présentée comme factuelle. Cet entretien qui a lieu entre un journaliste et Charles Michel semble, à nouveau, créer un débat entre quelqu'un qui est d'accord et quelqu'un qui l'est davantage. Le journaliste introduit donc le sujet : « Le climat social semble tourner à l'orage. La CGSP annonce déjà une grève à la SNCB et à bpost. D'autres services publics pourraient suivre... »²³⁰, avec les mêmes éléments de langages habituels comme le très récurrent « climat social » qui tourne à « l'orage », l'adverbe temporel « déjà » qui souligne le caractère ponctuel des grèves, mais également les points de suspension qui indiquent le ton du journaliste. La réponse reprend à son tour nombre de stéréotypes : « Oui, que voulez-vous : les vacances se terminent et le syndicat socialiste lance son appel à la grève... Il ne défend pas l'institution : il s'en prend aux travailleurs et aux

²²⁵ Voir annexe p. 251

²²⁶ Voir annexe p. 251

²²⁷ Voir annexe p. 251

²²⁸ Voir annexe p. 100

²²⁹ Opérateur de transport de Wallonie

²³⁰ Voir annexe p. 100

étudiants »²³¹. Cette phrase mobilise encore la rhétorique du gréviste fainéant qui, sitôt rentré de vacances, s'empresse de « s'en prendre » à la population. La dernière phrase convoque de nouveau l'argument de la prise d'otage, qui s'applique de surcroît aux « travailleurs et étudiants ».

Et c'est parce que cette fonction publique est « défaillante » que le politique arrive avec une solution : « cela ne fait que conforter l'intérêt d'instaurer un service minimum »²³².

La presse ne revendique pas nécessairement l'instauration d'un service minimum par sa propre voix, mais le convoque plus vraisemblablement par les personnes à qui elle donne la parole. C'est ainsi qu'après « quatorze jours de grève des travailleurs de bpost en région liégeoise »²³³, Roger Mené alors président de l'UCM²³⁴ est interrogé par « La Libre Belgique ».

« La fin mais "un signal négatif" La Libre Belgique - 27 Mai. 2011 - Page 25 »²³⁵

Mr Mené en a effectivement « ras-le-bol »²³⁶ des grèves et milite donc pour la solution du moment : « "Les devis, les factures n'arrivent plus. De nombreuses entreprises perdent de l'argent. Cela commence à bien faire ", a-t-il ajouté en soulignant " qu'en tant que citoyen, je paie beaucoup pour la poste. J'attends donc un service minimum " »²³⁷. C'est encore et toujours à travers l'argument de la prise en otage que le point de vue est ici exprimé. Les entreprises perdent de l'argent et Mr Mené convoque la rhétorique du « ras-le-bol ». Outre ces éléments de langage, le président de l'UCM se présente avant tout comme un « citoyen » qui est en droit d'attendre plus, niant ainsi l'évident conflit d'intérêts intervenant entre sa fonction et le sujet à propos duquel il est questionné.

« La Libre Belgique » donne visiblement, en 2011, beaucoup d'importance à ce débat. Outre l'UCM, le SNI est aussi régulièrement consulté : « Face au mouvement, le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) a plaidé à nouveau pour l'instauration d'un service minimum. »²³⁸, « Le SNI estime que la mise en place d'un service minimum " doit se faire

²³¹ Voir annexe p. 100

²³² Voir annexe p. 100

²³³ Voir annexe p. 239

²³⁴ Union des classes moyennes

²³⁵ Voir annexe p. 239

²³⁶ Voir annexe p. 239

²³⁷ Voir annexe p. 239

²³⁸ Voir annexe p. 260

rapidement ” »²³⁹. Ces passages brefs dans des articles laissent parfois place à un entretien complet.

« Doit-on imposer un service minimum ? La Libre Belgique - 16 fév. 2011 - Page 28 »²⁴⁰

Comme déjà analysé, l’article est une interview complète de Christine Mattheuws, représentant le syndicat neutre pour indépendants. Le titre annonce d’emblée le sujet de l’article. Cet article est une tribune en faveur du service minimum, il n’est donc pas étonnant d’y retrouver des éléments favorables. En revanche, l’analyse des arguments contre les grévistes mérite un intérêt certain. Les arguments évidents sont le « ras-le-bol » : « Nous en avons marre et ce n'est pas la première fois. Qu'il s'agisse de bpost, de la SNCB ou de la Stib, ces organismes publics font la grève dès qu'ils ne sont pas d'accord avec une décision de leur hiérarchie »²⁴¹, la particularité du secteur public : « Ils ne se préoccupent pas des entreprises privées qui s'efforcent de travailler normalement et qui paient des impôts... dont bénéficient ces mêmes sociétés publiques »²⁴² et la prise d’otage : « Les utilisateurs sont pris en otage alors qu'ils n'y peuvent absolument rien. »²⁴³ Au sein des services publics, bpost est présenté comme le mauvais parmi les mauvais : « Un exemple : celui des lettres recommandées. Sont-elles bien parties ? Sont-elles bien arrivées ? Cela donne lieu à de multiples coups de fil, à des tentatives de règlement à l’amiable. Souvent, l'échéance est dépassée. C'est très énervant »²⁴⁴ ou encore : « Ce serait relativement facile à la Stib ou à la SNCB, moins sans doute chez bpost, où il m'est revenu que dans un bureau où 200 agents devaient être là, seuls cinq étaient effectivement présents ! »²⁴⁵. Enfin, un argument supplémentaire est ajouté : « Déjà que la crise n'est pas finie et que les entreprises s'efforcent de s'en sortir malgré tout... »²⁴⁶

L’argument de la crise est régulièrement présent dans le discours politique et médiatique, notamment lorsqu’il s’agit d’expliquer des restructurations et autres plans sociaux. Cette crise, qu’elle affecte « les entreprises » ou l’Etat, justifie régulièrement le démantèlement du secteur

²³⁹ Voir annexe p. 260

²⁴⁰ Voir annexe p. 252

²⁴¹ Voir annexe p. 252

²⁴² Voir annexe p. 252

²⁴³ Voir annexe p. 252

²⁴⁴ Voir annexe p. 252

²⁴⁵ Voir annexe p. 252

²⁴⁶ Voir annexe p. 252

public. Cette rhétorique consiste en outre à imputer à la crise de 2007 la responsabilité des décisions politiques prises par après.²⁴⁷

Enfin, cet article dépasse de loin la promotion d'un service minimum puisqu'une autre solution semble évidente pour la représentante du SNI, la privatisation et l'ouverture concurrentielle du marché : « Il faut s'organiser. Toutes les sociétés privées le font. Lorsque c'est une entreprise publique, c'est impraticable. Pourquoi ? »²⁴⁸, « Le problème, c'est qu'il n'y a pas encore, dans les faits, de vraie concurrence ».²⁴⁹

« La Libre Belgique » semble plus concernée que la plupart des autres quotidiens sur ce sujet. Les articles faisant référence au service minimum et l'expliquant ne sont pas, au sein du corpus, très nombreux. La logique déjà analysée tend à se répéter ; sur le fond du débat la couverture médiatique ne semble pas vivement critiquer le sujet et lorsqu'il y a débat, c'est toujours dans un seul et unique sens. En revanche, le service minimum est observable dans ce corpus comme un facteur qui entraîne la grève.

« Ce préavis fait partie du plan d'actions décidé par la CGSP depuis plusieurs mois pour manifester notre mécontentement vis- à-vis du service minimum »²⁵⁰

« Jacques Espagnard, invoque aussi le mécontentement des travailleurs concernant le service minimum en cas de grève »²⁵¹

Le syndicat, visiblement réticent au débat, se mobilise à nouveau contre ce service minimum présenté dans ces mêmes médias comme une solution. Ce phénomène est relativement récurrent dans cet objet d'étude, le gréviste agit toujours contre quelque chose, mais la parole ne lui est jamais donnée lorsqu'il propose quelque chose. Enfin, bien que l'analyse se concentre sur le discours émis et non le bien-fondé, par exemple, d'une mesure telle que le service minimum, rappelons toutefois que le service minimum dans l'entreprise bpost existe et existait lors de ces publications et s'applique aux urgences médicales (comme les poches de sang) qui transitent.²⁵²

²⁴⁷ LORDON Frédéric, « La dette publique ou la reconquista des possédants », *Le monde diplomatique*, 26 mai 2010.

²⁴⁸ Voir annexe p. 252

²⁴⁹ Voir annexe p. 252

²⁵⁰ Voir annexe p. 102

²⁵¹ Voir annexe p. 101

²⁵² Voir annexe p. 253

Un évènement d'envergure se produit pendant l'année 2016. La direction de bpost entame des discussions en vue d'acquérir son homologue néerlandais PostNL. L'acquisition de cette grande entreprise nécessite beaucoup d'argent, et bien que le groupe dispose d'un large portefeuille d'investissements de départ, il ne peut payer comptant la somme demandée. Une idée émerge pour payer cette acquisition, l'Etat belge pourrait céder une partie de ses actions et ainsi diluer sa mainmise de 51% à 40% des parts. Ce changement d'actionnariat n'est pas sans conséquence, si l'Etat n'est plus actionnaire majoritaire, l'entreprise perd son statut d'entreprise publique et devient *de facto* une entreprise de droit privé. Le rachat n'a finalement jamais eu lieu et bpost, après plusieurs offres refusées par PostNL, a entrepris de dépenser son portefeuille d'investissements dans le rachat de Radial, une compagnie de logistique américaine. Bpost disposait alors du montant comptant et l'actionnariat du groupe n'a pas changé.

Cet évènement va entraîner un commentaire médiatique relativement discret, et l'ensemble du débat concernant la privatisation est confiné dans trois quotidiens, à savoir « Le Soir », « La Libre Belgique » et « L'Echo ». La recherche au sein du corpus montre aussi les limites méthodologiques de celui-ci : puisqu'étant constitué autour de la grève, les critères de recherche ont vraisemblablement laissé filer des articles pertinents. Une deuxième recherche couvrant la même période chronologique avec d'autres mots clés attenants au registre langagier de la privatisation ou du changement d'actionnariat a été effectuée par acquit de conscience. Cette recherche n'a pas mobilisé un nombre significatif d'articles supplémentaires et la plupart des articles pertinents ainsi récupérés sont déjà repris dans le corpus. L'objet de recherche reste donc inchangé.

Si l'éventuel changement d'actionnariat n'a pas eu une couverture médiatique très marquée, la grève qui en découle a en revanche été largement médiatisée. L'espace médiatique qui s'est constitué autour de la grève semble à nouveau peu informatif et similaire. Une grève a eu lieu le 11 juillet 2016, dans un contexte de mobilisation générale des services publics. Voici les articles du corpus parus ce jour-là dans la presse écrite belge.

« Pas de distribution de courrier ce lundi à cause de la grève Sud Presse - 11 jui. 2016 - Page 12 »²⁵³

« Pas de courrier dans tout le pays La Dernière Heure - 11 jui. 2016 - Page 6 »²⁵⁴

²⁵³ Voir annexe p. 135

²⁵⁴ Voir annexe p. 135

- « Des actions enrayeront la livraison du courrier lundi L'Echo - 11 jui. 2016 - Page 20 »²⁵⁵
- « Le rail roule et le courrier coince L'Avenir - 11 jui. 2016 - Page 5 »²⁵⁶
- « Bpost en grève lundi Sud Presse - 11 jui. 2016 - Page 8 »²⁵⁷
- « La contestation sociale ne faiblit pas : au tour de bpost Sud Presse - 11 jui. 2016 - Page 19 »²⁵⁸
- « ‘ Bpost est à la recherche de croissance ’ Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 3 »²⁵⁹
- « témoignage Un postier : « pas Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 2 »²⁶⁰
- « Une grève chez bpost ? Un vrai colis piégé Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 1 »²⁶¹

Un premier élément est observable, les journaux du groupe Rossel sont très représentés dans cette sélection. Le grand nombre d'articles du groupe « SudPresse » est à nuancer, le premier article est publié dans tous les quotidiens locaux, mais le deuxième est uniquement publié dans « Nord Eclair » et le troisième est uniquement publié dans « La Meuse ». Laissons de côté, dans un premier temps, l'analyse des publications du quotidien « Le Soir ». Sur les 6 articles restants à propos de cette grève, seule la moitié de ceux-ci identifie comme cause de la grève la menace de privatisation. L'autre moitié ne mentionne pas la cause de la grève, se contentant de constater le débrayage. Les grévistes réagissent donc contre la privatisation quand elle est mentionnée : « Ils s'opposent à toute forme de privatisation »²⁶², « La CGSP et la CSC s'opposent à toute forme de privatisation de bpost »²⁶³. Il n'est aucunement question dans ces articles de débattre de ladite privatisation, elle n'est mentionnée que parce qu'elle est rejetée par les syndicats. Outre ce manque d'informations, les mêmes éléments de langage saturent les textes de stéréotypes déjà analysés, et ce, également parmi les articles qui ne mentionnent pas la privatisation.

« Absorbé par cette sorte de trou noir qui aspire tous les services publics, les services postaux sont entrés dans la mouvance gréviste qui touche notre pays. Du côté de bpost, la grève générale est attendue pour lundi... Mais à Liège, certains n'ont pas pu attendre »²⁶⁴

Cet article du journal « SudPresse », par exemple, est celui qui a été publié à l'échelle nationale. L'article attaque de cette façon, convoquant la rhétorique de la fatalité, le registre langagier médical et mobilise l'imaginaire du gréviste liégeois plus fainéant encore que les

²⁵⁵ Voir annexe p. 134

²⁵⁶ Voir annexe p. 134

²⁵⁷ Voir annexe p. 131

²⁵⁸ Voir annexe p. 130

²⁵⁹ Voir annexe p. 133

²⁶⁰ Voir annexe pp. 135-136

²⁶¹ Voir annexe p. 132

²⁶² Voir annexe p. 131

²⁶³ Voir annexe p. 134

²⁶⁴ Voir annexe p. 130

autres. La rhétorique de la fatalité est de nouveau convoquée : « Ce mouvement de grogne, parole de syndicaliste, n'est que le prélude à un mouvement de contestation qui devrait s'étendre à toute la Wallonie ce lundi »²⁶⁵. La dynamique présentée ici interpelle, cet article délégitime la grève par deux aspects : d'une part, il ne mentionne pas et n'explique pas la privatisation et d'autre part il connote négativement tout ce qui découle de la grève. L'article de « La Dernière Heure » suit la même logique, la grève n'est pas mentionnée comme découlant des menaces de privatisation et l'article s'oriente plutôt à mettre en avant les dissensions au sein des syndicats : « Pas la peine d'aller pêcher votre courrier dans votre boîte aux lettres ces lundi et mardi, les services postaux sont en grève, au sud comme au nord du pays. Lancé par la CGSP et suivi par la CSC, le mouvement de grève s'annonce massif. Seule ombre au tableau syndicaliste, les libéraux laissent à leurs affiliés une totale liberté d'action »²⁶⁶

Ces articles n'enrichissent en rien le débat autour de la privatisation de bpost et quand ils la mentionnent c'est uniquement pour rappeler que les syndicats sont contre, sans donner d'informations supplémentaires. Cette pauvreté analytique a déjà été analysée et semble se répéter au gré des différentes grèves. Les articles mobilisés dans leur ensemble sont similaires et ne donnent pas les clés de compréhension les plus sommaires au lecteur. Le débat est inexistant dans cet espace médiatique ainsi constitué en réponse à un évènement.

Le quotidien « Le Soir » crée en revanche, pour cet évènement précis, un certain nombre de publications différentes par la nature des articles. Les trois articles parus respectivement à la page 1, 2 et 3 du journal le 11 juillet 2016 sont trois publications à portée plus analytique. L'un est un éditorial, le deuxième est un témoignage et enfin le troisième est un article analytique.

« Une grève chez bpost ? Un vrai colis piégé Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 1 »²⁶⁷

Comme mentionné, cet article est un éditorial, reprenant l'opinion du journaliste qui l'écrit, mais témoignant aussi généralement de l'orientation politique de la rédaction. Ce type d'article permet de comprendre la voix journalistique, mais également ce qu'elle représente et partage avec des doctrines économiques. Le titre est relativement explicite quant au positionnement de l'article vis-à-vis de la grève. Le « colis piégé », indépendamment du jeu de mots, induit la rhétorique du danger, de la menace. L'article attaque par une louange du groupe bpost : « Un taux de rentabilité de près de 20 %, parmi les plus impressionnantes au monde dans le secteur postal. Une place au sommet de tous les classements évaluant la qualité des services délivrés. Une excellente évaluation de l'impact de

²⁶⁵ Voir annexe p. 130

²⁶⁶ Voir annexe p. 135

²⁶⁷ Voir annexe p. 132

ses activités sur l'environnement. Sous toutes ses coutures, bpost est une entreprise belge qui a subi une métamorphose plus qu'encourageante en moins de dix ans »²⁶⁸.

Le service proposé est donc qualitatif, l'entreprise est vraisemblablement écologique et surtout très rentable. Cet argument est devenu, au fil du temps, un marqueur du bon fonctionnement des entreprises dans le discours médiatique. Dans ce cas précis, il s'applique également à une entreprise publique. Or, la rentabilité est elle vraiment ce que le citoyen est en droit d'attendre d'un service public ? Cette façon de calculer l'efficience d'un service public, notamment la sécurité sociale, selon des grilles d'analyses destinées à des entreprises privées a été relevée par Julien Duval²⁶⁹. Bien que largement utilisée, cette grille d'analyse ne semble pas pertinente pour évaluer le service public, puisque celui-ci n'est théoriquement pas orienté vers le rendement, mais vers les services aux utilisateurs. Notre éditorialiste persiste, cette « métamorphose » de bpost est vraiment « encourageante ». Et cette métamorphose ne vient pas de nulle part : « les travailleurs grisonnants sont partis, contraints ou forcés, ce qui a considérablement allégé la masse salariale –, mais les efforts consentis par lesdits travailleurs, avec une direction jusqu'ici à l'écoute, a véritablement remis bpost sur les rails »²⁷⁰

Ce sont donc les « efforts consentis » des travailleurs qui ont dans un premier temps permis au groupe cette métamorphose. Cette formulation de phrase induit que les travailleurs ont eu le choix et ont accepté « l'allègement de la masse salariale », c'est-à-dire plus sommairement les licenciements. Enfin, la métamorphose n'aurait pas pu être réalisée, selon cet éditorialiste, sans « une direction à l'écoute ». L'éditorialiste explique avec pédagogie à quoi ont servi ces licenciements : « Ces réformes, parfois douloureuses – 4 « Géoroute » en moins d'une décennie, il faut pouvoir l'encaisser – ont surtout mis bpost en position de racheter la poste néerlandaise »²⁷¹. Ce ne sont plus des plans sociaux, mais bien des « réformes » qui ont permis à bpost de se développer. Ce mot, bien que renvoyant à un imaginaire progressiste n'a plus rien de son sens premier. Autrefois mobilisé pour parler des acquis sociaux, il désigne désormais la destruction de ces mêmes acquis²⁷². Alors si ce sont ces plans sociaux qui ont permis à bpost de devenir le « prédateur » qu'elle est désormais, il paraît évident qu'ils soient également la raison du mécontentement des travailleurs. Ce constat ne semble pas si évident pour notre

²⁶⁸ Voir annexe p. 132

²⁶⁹ DUVAL Julien, « Une réforme symbolique de la Sécurité sociale. Les médias et le “trou de la Sécu” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 143, 2002/3, pp. 53-67.

²⁷⁰ Voir annexe p. 132

²⁷¹ Voir annexe p. 132

²⁷² DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007, p. 374

éditorialiste : « Ces constats légitiment-ils la grève qui se déroulera ce lundi ? Le personnel de bpost ne mérite-t-il pas la reconnaissance des efforts accomplis par la direction ? On voudrait pouvoir répondre par l'affirmative, mais la situation n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. C'est que l'avenir de l'entreprise n'est pas encore assuré, tant s'en faut. La mue n'est pas achevée. Ce n'est ni la faute de la direction ni celle des travailleurs. Simplement, bpost fait partie de ces secteurs d'activité où les changements sont profonds et rapides, au point de mettre en danger le cœur du métier de l'entreprise – la distribution du courrier. Cette tâche ne représente plus l'avenir de l'entreprise, il faudrait être de très mauvaise foi pour le contester. C'est notamment pour cette raison que le rachat de la poste néerlandaise était une belle opportunité de développement pour bpost. Que cela suscite des inquiétudes de la part des syndicats et de l'ensemble des travailleurs de la société, c'est compréhensible »²⁷³

« On voudrait répondre par l'affirmative » convoque à nouveau le pronom « on » comme un corps constitué unanime sur la question et ce sur quoi ils semblent être d'accord c'est que dans ce monde qui évolue, l'entreprise publique doit « muer ». L'éditorialiste concède toutefois que la crainte des principaux concernés est « compréhensible ». Après avoir prêché la bonne gestion de bpost et le manque de compréhension des travailleurs, François Mathieu envisage très logiquement sa privatisation :

« Mais, très franchement, peut-on croire un instant que la perte de majorité de l'Etat aurait eu un quelconque impact sur l'organisation de la Poste belge, alors que son fonctionnement s'est toujours affranchi des autorités publiques ces dix dernières années ? Ce dont la Poste a surtout besoin, c'est de la même cohésion qui l'a amenée à cette étape de son développement actuel. La tâche de trouver des nouveaux relais de croissance sera suffisamment ardue pour bpost à l'avenir sans se permettre un conflit social de longue haleine. »²⁷⁴

Ce changement d'actionnariat n'aurait, selon lui, aucune répercussion sur l'organisation de bpost, et ce qu'il désigne comme le principal besoin de la poste est « la même cohésion qui l'a amenée à cette étape ». De quelle cohésion cet éditorialiste parle-t-il ? Au regard du corpus, les relations entre direction et travailleurs de bpost ont l'air plutôt tumultueuses. Ce que revendique sans doute François Mathieu, c'est que les travailleurs continuent à « consentir des efforts » sans s'autoriser un « conflit social de longue haleine ». Cet éditorial publié dans le quotidien « Le Soir » reprend quasiment l'ensemble des éléments analysés dans ce corpus. Le gréviste, selon François Mathieu, ne comprend pas ce monde qui change tandis que la direction s'oriente dans le bon sens.

Le cas de ce rédacteur adjoint qui prêche la bonne parole est assez représentatif des dynamiques de connivence idéologique entre quotidiens. François Mathieu n'a pas toujours été

²⁷³ Voir annexe p. 132

²⁷⁴ Voir annexe p. 132

éditorialiste au « Soir », il a tout d'abord eu une carrière dans le domaine des assurances. Son parcours s'oriente ensuite vers la presse, lorsqu'il rejoint « Trends Tendance » en 1999 en tant que journaliste économique et puis rédacteur en chef adjoint.²⁷⁵ Il rejoint ensuite « L'Echo » en 2005 où il occupe la fonction de rédacteur en chef de la section « mon argent ». En 2013, François Mathieu est engagé comme rédacteur en chef adjoint au journal « Le Soir » qu'il quitte en 2018 pour « La Libre Belgique » où il exerce la fonction de rédacteur en chef de la section économique. François Mathieu a ainsi pu partager ses idées dans les colonnes de toute la presse belge francophone à vocation analytique. Difficile d'envisager la pluralité des quotidiens sous cet angle, les éditoriaux de François Mathieu semblent compatibles avec toutes les lignes éditoriales.

Enfin, cette promiscuité des milieux et connivence d'idées néo-libérales peut être agrandie à une partie du monde politique. En 2018 François Mathieu publie un article favorable à la réforme des pensions. Cet article sera récompensé par un prix décerné par une banque (Citibank) valorisant le contenu informatif apporté par le journaliste. Le président de jury n'est autre que Herman De Croo, père d'Alexander De Croo alors ministre dans le gouvernement qui instaure la réforme des pensions. Il semble qu'outre le fait d'être compatibles avec la plupart des lignes éditoriales, les articles de François Mathieu rapportent des prix et sont valorisés par certains politiques.

Le traitement médiatique à propos de l'éventuelle privatisation de bpost continue dans le journal « Le Soir ». Le deuxième article, en page 2 du numéro du 11 juillet 2016 est le témoignage du postier, dont les questions ont déjà été analysées. La deuxième question prend plus de sens lorsqu'elle est remise en contexte : « Qu'est-ce que vous craignez dans une éventuelle privatisation ? »²⁷⁶. Il est vrai qu'au regard de l'éditorial en page 1, ce facteur n'aurait rien à craindre de la privatisation. Ce que craint le postier, c'est la perte de son statut. En outre, il dénonce les impératifs de rentabilité imposés. L'article permet de comprendre un peu mieux le débat, à condition de dépasser le cadre créé à partir des questions. Enfin, en page 3, un dernier article à vocation analytique explique avec beaucoup de pédagogie la nécessité de changement au sein de l'entreprise bpost.

²⁷⁵ Selon Le Soir : <https://plus.lesoir.be/3453/dpi-authors/francois-mathieu>

²⁷⁶ Voir annexe pp. 135-136

« ‘’ Bpost est à la recherche de croissance ‘’ Le Soir - 11 jui. 2016 - Page 3 »²⁷⁷

Cet article reprend des éléments empruntés à un entretien du corps managérial du groupe. La parole est donc donnée à la direction, bien que celle-ci s'en défende : « La direction de bpost se refuse à tout commentaire durant les périodes de tensions sociales, prônant le dialogue entre les partenaires »²⁷⁸. C'est donc en refusant tout commentaire que la direction s'exprime : « On sait qu'il s'agit d'une grève d'avertissement et qu'elle concerne deux volets : des craintes face à une potentielle privatisation et une réaction concernant ce que certains ressentent comme une pression sociale. On peut comprendre qu'il y a eu des inquiétudes des partenaires sociaux un certain moment, liées à des rumeurs de transaction avec un autre opérateur, mais c'est une transaction qui n'a pas eu lieu et nous nous sommes mis autour de la table pour en discuter. Quant aux conditions de travail, elles sont et seront abordées dans le cadre prévu du dialogue social »²⁷⁹

Le groupe accapare donc l'espace médiatique pour clarifier la situation, si les syndicats ont pris peur, c'est à cause d'une rumeur qui n'est plus sur la table. Le lecteur du « Soir » a désormais les clés du débat, la privatisation était une rumeur et les syndicats semblent à nouveau faire grève sans raison. Il n'est aucunement question dans l'article de remettre en cause la privatisation en tant que telle.

Le 9 novembre 2016, bpost réitère l'offensive, en proposant une nouvelle offre d'achat du groupe PostNL. Ce nouvel évènement mobilise les mêmes dynamiques étudiées, à savoir dans un premier temps une pauvreté analytique de l'évènement majeur, en l'occurrence la possibilité de privatisation et dans un deuxième temps une série d'articles en référence à la grève qui en découle.

« La CGSP Poste lance un préavis de grève La Libre Belgique - 09 nov. 2016 - Page 34 »²⁸⁰

« Cet hiver sera celui de la contestation sociale La Dernière Heure - 09 nov. 2016 - Page 7 »²⁸¹

« Un préavis de grève déposé à bpost Metro FR - 09 nov. 2016 - Page 2 »²⁸²

« Les syndicats de bpost fourbissent leurs armes Le Soir - 09 nov. 2016 - Page 24 »²⁸³

Dans la même optique que l'évènement précédent, seul l'article du « Soir » permet le débat, « La Libre Belgique » et « Metro » se contentent de mentionner la privatisation comme raison de la grève tandis que « La Dernière Heure » évoque uniquement le rachat de PostNL. Seul

²⁷⁷ Voir annexe p. 102

²⁷⁸ Voir annexe p. 102

²⁷⁹ Voir annexe p. 102

²⁸⁰ Voir annexe p. 126

²⁸¹ Voir annexe p. 125

²⁸² Voir annexe p. 124

²⁸³ Voir annexe p. 123

l'article du « Soir », bien qu'orienté notamment par son titre, explique une facette du problème, les craintes évoquées par les syndicats :

« Les inquiétudes valent surtout pour les contractuels. « Tous les contrats vont être modifiés si bpost devient une entreprise privée. Or ceux-ci contiennent de nombreuses clauses qui sont indirectement issues du statut d'agent d'État. Ces clauses vont- elles être maintenues ? C'est le flou le plus total et l'inquiétude », explique Stéphane Daussaint. Il craint également un transfert de volume d'emploi et de travail vers PostNL qui est déjà très active en Belgique dans le segment des colis et qui travaille majoritairement avec des indépendants. Jacques Lespagnard s'inquiète, lui, de la composition du conseil d'administration du futur groupe qui ne comptera que trois Belges »²⁸⁴

La pauvreté analytique soulevée par ce sujet est difficile à comprendre. Car les conséquences d'une privatisation semblent très dommageables pour les travailleurs. La même constatation dégagée du premier évènement dans ce corpus semble s'appliquer à cette nouvelle sélection. Le débat est très rare, les articles mentionnent tout au plus la raison d'une grève, sans critiquer ou discuter cette raison. Et lorsqu'il y a débat, il semble factice ou orienté. L'absence de critique de cette privatisation réside partiellement, semble-t-il, dans le fait que la profession journalistique appartient elle aussi à un ensemble de sociétés privées détenues par de très grands intérêts financiers. Ce journalisme de marché s'inscrit lui aussi dans une démarche de rendement. « Le journalisme de communication est celui d'une époque d'hyper-concurrence entre médias omniprésents dans la vie quotidienne, capables de couvrir en direct presque toutes les actualités. (...) Cette lutte pour l'attention donne une place centrale à la captation d'auditoires sursollicités, à la maintenance de contact. »²⁸⁵

Il est effectivement plus rentable, en plus d'être plus rapide, de capter une audience avec des titres accrocheurs, mentionnant par exemple une grève à venir plutôt que d'approfondir une analyse sur les causes de cette même grève. Cet argument explique sans doute quelques éléments, mais ne permet pas de comprendre l'étonnante connivence idéologique parmi les médias à vocation plus analytique. Le consensus dégagé par l'habitus de classe permet toutefois cette compréhension :

« On peut faire confiance à l'habitus de classe de ce clergé “bourgeoisocratique” pour coaliser à peu près immuablement (...) le gros de ses troupes dans la défense spontanée et ardente d'une politique, baptisée tantôt « de droite », tantôt « de gauche », mais toujours conforme aux besoins de l'ordre établi, à ses valeurs et croyances dominantes largement partagée par les journalistes et qui constituent des variantes plus ou moins orthodoxe (donc avec une dose variable d'hérésie) du dogme néolibéral. Si le champ journalistique, comme beaucoup d'autres, ne cesse de dériver vers l'hétéronomie, ce n'est pas seulement parce que son autonomie est attaquée de l'extérieur et

²⁸⁴ Voir annexe p. 123

²⁸⁵ NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009, p. 98

entamée par les empiètements sournois ou brutaux d'un économisme arrogant et dominateur. C'est aussi, et sans doute plus gravement, parce qu'elle est minée de l'intérieur par l'exténuation de l'adhésion individuelle à des idéaux, des intérêts et des formes d'excellence spécifique (...), et par le ralliement individuel (...) à une nouvelle doxa qui exalte les valeurs de "modernité", d'"innovation", d'"ouverture" et d'"efficacité", toutes valeurs auxquelles assurément il n'y aurait rien à redire si leur invocation ne servait généralement (...) à discréditer (...) tout ce qui peut s'opposer à l'extension planétaire du marché et à l'adoption du libéralisme par le genre humain. »²⁸⁶

Le corpus mobilisé dans le cadre de ce travail et son analyse tendent à confirmer ce phénomène. C'est parce que la majorité du corps professionnel journalistique adhère aux préceptes néo-libéraux qu'il est assez rare qu'elle s'insurge contre des mesures telles que l'éventuelle privatisation d'un secteur public clé. Outre le refus d'aborder avec critique ce sujet, il en est un autre qui passe quasiment inaperçu dans l'ensemble des publications réunies, il s'agit du démantèlement de bpost. Il paraît relativement cohérent, au regard des nombreuses grèves, d'envisager que ce démantèlement soit globalement une des causes de la « grogne » des travailleurs du groupe. Sur les 371 articles réunis autour de la grève de la poste, un seul article permet de comprendre correctement cet élément précis, il est publié dans le quotidien « Le Soir » le 13 juillet 2016.

« bpost Pourquoi une grève de 24 heures Le Soir - 13 jui. 2016 - Page 5 »²⁸⁷

Cet article analytique est publié dans le contexte des menaces de privatisation. Comme son titre l'indique, il apparaît en réponse à une grève. L'article attaque de cette façon : « Ce lundi et mardi, n'espérez pas voir votre boîte aux lettres déborder. La CGSP et la CSC ont en effet appelé à une grève de 24 heures chez bpost, qui perturbera en toute logique le réseau. A première vue, cette action pourrait surprendre. La Poste n'est pas la SNCB : ici, des résultats (très positifs) sont au rendez-vous. »²⁸⁸

À nouveau, la rentabilité du groupe est convoquée, à travers les « résultats positifs » et apparaît comme la valeur référence de la bonne santé globale de bpost. L'article isole ensuite une première cause de mécontentement, la menace de privatisation : « 1L'étincelle. C'est l'annonce, fin mai, de la tentative de rachat de la PostNL qui a mis le feu aux poudres. Si l'opération avait réussi, l'État (qui possède la moitié de bpost) aurait cédé une partie de sa participation dans l'entreprise. En d'autres termes, elle aurait ouvert la voie à sa privatisation. »²⁸⁹

²⁸⁶ ACCARDO, Alain, *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille, Edition Agone, Coll. « Eléments », 2007, pp. 52-53

²⁸⁷ Voir annexe p. 129

²⁸⁸ Voir annexe p. 129

²⁸⁹ Voir annexe p. 129

L'article présente ensuite le groupe selon sa bonne rentabilité : « La rentabilité. C'est que bpost est l'exemple de l'entreprise publique qui a réussi sa reconversion d'un point de vue financier. Elle a été entamée par Johnny Thijs en 2007. La Poste belge a depuis vu ses résultats augmenter... sensiblement. Ainsi, en 2015, le résultat net de bpost a grimpé de 4,7 % à 309 millions d'euros. En 2007, il était de 117 millions. Soit 2,5 fois moins. Les actionnaires ayant souscrit à l'IPO ont également fait une bonne affaire. Introduite à 14,5 euros en 2013, l'action bpost vaut aujourd'hui près de 24 euros. Selon nos confrères du Standaard, la Poste belge affiche une rentabilité (soit le rapport du bénéfice sur le chiffre d'affaires) de 21 %, soit bien plus que la Poste néerlandaise (10 %), allemande (5 %) ou britannique (6 %). »²⁹⁰

Comme présenté dans le reste du corpus, les résultats financiers du groupe sont la preuve irréfutable, dans le discours journalistique, de la très bonne gestion de bpost. En outre, le discours mobilise ici l'exemple étranger pour légitimer les résultats. Ces éléments nous amènent enfin au démantèlement. Parce que justifié par la rentabilité, il est désormais moins marquant.

« Mais le personnel a trinqué depuis que la direction a redressé la barre. En 2007, on comptait 32.500 équivalents temps plein. Aujourd'hui, il reste encore 23.800 ETP. Précisons que si le bénéfice progresse fortement cette année, c'est aussi parce que les charges d'exploitation ont été rabotées : 16,9 millions d'euros de moins au total, dont 10,1 millions découlant d'une baisse des charges du personnel. « On parle à ce rythme-là de 800 équivalents temps plein menacés chaque année », explique Stéphane Daussaint de la CSC »²⁹¹

Ce paragraphe est le seul, parmi l'entièreté du corpus, à expliquer la grève selon cet aspect. Pendant la période couverte par les articles mobilisés dans le cadre de ce travail, des milliers d'emplois ont été supprimés et sur 371 articles de presse, un seul donne ce chiffre global. Le démantèlement du service public paraît évident au regard des suppressions d'emplois. L'élément qui, en revanche, abonde au sein du corpus est la très bonne rentabilité de bpost. Nombre d'articles mentionnent en effet les généreux dividendes, les métamorphoses joyeuses et autres réformes nécessaires du groupe au fil des années. Ce changement laisse derrière lui d'immenses suppressions d'emplois que les médias, exception faite du journal «Le Soir», ne relayent pas.

La troisième raison de la grève selon cet article, c'est la concurrence :

« Le métier. Le métier de postier a, lui aussi, changé : le secteur doit se trouver de nouveaux pôles de croissance pour assurer sa pérennité. Ils sont logés principalement dans l'e-commerce et la livraison de colis à domicile où de sérieux concurrents sont actifs, d'un point logistique notamment (DHL, par exemple) Et pour être concurrentiel,

²⁹⁰ Voir annexe p. 129

²⁹¹ Voir annexe p. 129

au-delà de la réorganisation des centres de tri et de la hausse de la productivité, il faut aussi du personnel meilleur marché »²⁹²

La concurrence aurait créé une situation où le groupe semble presque obligé de se démanteler pour assurer sa pérennité. Il est parfois surprenant de constater que c'est cette même concurrence qui était présentée par ces mêmes médias comme un changement nécessaire qui est désormais utilisée pour justifier les plans sociaux. Cette concurrence est aussi invoquée dans un autre article du « Soir », ce même 13 juillet 2016, par ceux qui en faisaient la promotion, comme raison nécessaire de la privatisation :

« Le gouvernement veut privatiser la Poste ? Le Soir - 13 jui. 2016 - Page 4 »²⁹³

« Le gouvernement veut privatiser la Poste ? ”Ce n'est pas le schéma, au contraire ! bpost évolue dans un secteur très concurrentiel, qui a vu ses activités bouleversées ces dernières années, notamment avec le mail. L'opération de partenariat/reprise avec la poste néerlandaise, qui a échoué, s'inscrivait dans une démarche offensive, pour soutenir bpost.” »²⁹⁴, « L'évolution du capital d'une entreprise publique n'est pas taboue pour le gouvernement. Mais, j'insiste, on n'est pas dans une vision idéologique, qui voudrait que l'on privatisé, point à la ligne. Notre objectif est de favoriser le développement d'une entreprise »²⁹⁵

Ce cercle d'arguments tend à se renforcer de façon systématique. Le discours médiatique promeut la concurrence qui devient un problème pour la compétitivité. Le discours promeut alors des réformes indispensables à cause du caractère concurrentiel du marché. Ces réformes augmentent la compétitivité, l'argument semble imparable.

Cette couverture médiatique omet toutefois de parler du prix à payer pour les travailleurs, notamment les 9000 employés qui ont perdu leur emploi sur une période de 15 ans dans l'entreprise qui emploie le plus de personnes en Belgique comme le rappelle Alexander De Croo en 2017, alors ministre des Transports et de la Poste :

« Il y a dix ans, bpost était l'un des opérateurs postaux les plus faibles d'Europe, tout le monde disait que c'était perdu. Le marché s'est ouvert à d'autres concurrents, un partenaire privé est venu à la table et la société s'est transformée, elle est devenue l'une des plus performantes d'Europe. Bpost est l'employeur le plus important du pays. Il faut arrêter de faire peur aux gens. »²⁹⁶

²⁹² Voir annexe p. 129

²⁹³ Voir annexe p. 131

²⁹⁴ Voir annexe p. 131

²⁹⁵ Voir annexe p. 131

²⁹⁶ ANNEXE Les syndicats abusent de leur position cruciale

Les lecteurs du « Soir » peuvent être rassurés, il n'y a rien à craindre. Cette absence de débat et d'information concernant le démantèlement du groupe bpost semble être la plus dommageable au débat public. Les suppressions d'emplois se sont presque envolées du discours médiatique, réduisant les grévistes à « bloquer le pays » sans raison, alors qu'il paraît évident que leur emploi est menacé. L'analyse portée à l'ensemble de ces médias réunis démontre la grande pauvreté de travail journalistique effectué. Ces médias semblent être tout au plus des relais de pouvoirs, donnant la parole à des groupes politiques ou des syndicats institutionnalisés, mais ne créant pas d'enquêtes à proprement parler.

11. ÉTUDE DE VOIX

11.1 VOIX PRÉSENTES

Le corpus mobilise différentes voix au travers des articles réunis. Ces voix tantôt explicites, tantôt implicites offrent une possibilité d'analyse.

Parmi ces voix, la plus convoquée semble être l'institutionnelle. Les quotidiens donnent très régulièrement la parole à ces définitseurs primaires²⁹⁷ et cette voix apparaît également lorsqu'elle n'est pas convoquée. L'utilisation de certains termes propres au corps managérial témoigne de la présence de cette voix. Les impératifs de rentabilité, par exemple, émanent vraisemblablement plus de la direction que des travailleurs. Lorsqu'elle est revendiquée, cette voix devient explicite par nature, le quotidien s'effaçant de fait pour laisser à la communication de bpost une tribune ouverte.

Ces voix institutionnelles sont représentées, en outre, par les nombreux entretiens qui donnent la parole aux politiques et responsables de bpost. À cet exercice-là, c'est Baudoin De Hepcée qui est le plus fort avec de très nombreuses déclarations reprises dans les colonnes des journaux. Cette récurrence s'explique par la profession de Mr De Hepcée : il est évident qu'en tant que porte-parole du groupe, c'est lui qui monopolise la parole dans le discours médiatique. Cette récurrence pourrait être également expliquée par la connivence idéologique, mais aussi le partage de certaines valeurs propres à des habitus de classe. Baudoin De Hepcée fréquente, par

²⁹⁷ NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009, p. 62

exemple, le club de Lorraine. Il paraît dès lors plus facile pour lui d'intervenir dans le débat médiatique, si l'on considère qu'il fréquente régulièrement les propriétaires et directeurs des principaux quotidiens belges.

Parmi ces voix institutionnelles, la voix économique est bien entendu présente. Nombre de mots surreprésentés appartiennent à son registre langagier et confinent le débat dans des préceptes abstraits et discutables. Ce vocabulaire est repris notamment par les politiques mais également par la plupart des journalistes.

La voix journalistique est évidemment très présente dans ce corpus. Bien que parfois explicite, notamment dans la pratique de l'éditorial, elle est le plus souvent implicite. Elle n'en est pas moins observable par les commentaires, les tons, le cadrage, etc. La voix journalistique se manifeste encore plus dans les entretiens, au gré des questions que ces journalistes posent à leurs invités. Elle s'identifie également par sa phraséologie propre, reprise par tous les quotidiens analysés et témoigne encore une fois d'un certain consensus. Cette phraséologie est notamment observable par les très nombreux éléments de langage propres au jargon journalistique.

La voix syndicale est également très représentée dans l'objet d'étude. Elle est, la plupart du temps, visible à travers des déclarations reprises par les journalistes. Ces déclarations reprises tendent souvent à être particulièrement similaires dans les articles, confinant la voix à une prise de parole stéréotypée.

En outre, cette voix syndicale n'est observable qu'en réponse à un épisode de grève. Il n'a pas été possible de démontrer, au sein de ce corpus, que cette parole ait été mobilisée autrement qu'en réponse à une grève ou dans la cadre d'une anticipation de celle-ci. Bien que ce constat soit partiellement explicable par les limites méthodologiques de constitution du corpus, il semble que la voix syndicale ne puisse accaparer le discours médiatique qu'en faisant grève.

11.2 VOIX ABSENTES

Un certain nombre de voix manquent au débat, il s'agit notamment d'une voix universitaire, ou sociologique pour expliquer certaines manifestations. Mais la voix qui manque le plus, au regard de ce corpus, c'est la voix du travailleur. Exception faite de deux entretiens où un travailleur est interrogé, ces derniers sont totalement absents du discours médiatique alors qu'ils

sont les premiers concernés. La voix syndicale pourrait théoriquement le représenter, mais ce syndicat est, comme nous l'avons démontré, tellement dénigré au fil des articles qu'il tend à délégitimer le message qu'il entendait envoyer. La voix du travailleur s'efface totalement à travers celle du syndicat, au point de ne plus faire partie de la couverture médiatique. Cette absence est particulièrement dommageable au débat, qui se constitue de fait entre des groupes d'intérêts ne prenant plus en compte la parole du principal intéressé.

IV. QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSION

12. PROBLÉMATIQUES FINANCIÈRES

Les médias analysés dans le cadre de ce travail sont tous la propriété de grands groupes financiers. Cet élément n'est pas spécialement une particularité belge, il est un des plus grands problèmes des quotidiens francophones. Ce constat relevé par Serge Halimi concernant les médias français s'applique également à la Belgique : « Le capitalisme français est virtuose dans l'art de constituer des "noyaux durs", ces réseaux enchevêtrés qui s'entrecroisent en toute amitié. »²⁹⁸. Les quotidiens mobilisés dans le cadre de cette recherche appartiennent effectivement tous à 3 groupes distincts. Le groupe Rossel détient « Le Soir », « SudPresse », la moitié de « Métro » et la moitié de « l'Echo ». Le groupe IPM détient « La Libre Belgique » et « La Dernière Heure » tandis que Nethys détient le journal « L'Avenir »²⁹⁹. Ce réseau très restreint de propriétaires constitue la quasi-totalité de la pluralité des publications en Belgique francophone et crée de fait une situation très critiquable.

Comment envisager la pluralité d'opinions dans les publications lorsque ces mêmes médias appartiennent à un cercle très restreint de personnes ? Outre cette dimension, il paraît également dommageable pour la diversité idéologique que ces grands intérêts qui détiennent les médias francophones belges soient aux mains de ceux qui ont tout à gagner des différentes réformes soutenues dans le discours médiatique.

Cette facette financière inhérente à l'accumulation des quotidiens par de grands groupes capitalistes tend également à accentuer la rentabilité des journaux au détriment du contenu informatif. En plus de constituer des leviers évidents de communication, les quotidiens semblent devenir des machines à produire de l'argent. Cette façon d'aborder la profession journalistique par la rentabilité la fait s'inscrire davantage dans la société de marché. Le journaliste appartenant à une structure répondant à des impératifs de rentabilité est certainement moins enclin à critiquer cette même économie. « Ceci n'enlève rien à l'indépendance des journalistes ? On voudrait le croire, être persuadé autant qu'eux que, l'information étant mise en forme pour un marché de l'information, cet ajustement entre un produit symbolique et un système de contraintes économiques n'influe pas,

²⁹⁸ HALIMI, Serge, *Les nouveaux chiens de garde (NE)*, Paris, Editions raisons d'agir, 2005, p. 134

²⁹⁹ Propos recueillis du cours de socio-économie des médias de Mr Geuens, année académique 2018-2019

en un temps où l'économisme domine, sur les contenus de ce produit et les formes de leur traitement. L'étonnant serait, plutôt, qu'un journalisme de marché ne soit pas favorable à une pensée de marché. Et il est d'ores et déjà très étonnant – ceci expliquant cela – que tant de journalistes, convaincus à juste titre de leur fonction en démocratie, ne s'inquiètent pas davantage au constat que les moyens d'information se trouvent, en règle très générale, aux mains d'intérêts privés. »³⁰⁰

Cette connivence, expliquée par Pascal Durand, s'applique tout à fait à la pratique journalistique analysée au sein du corpus d'étude. À bien des égards il paraît étonnant que les journalistes belges francophones s'insurgent contre des mesures néo-libérales comme l'éventuelle privatisation d'une entreprise publique, alors qu'ils ne s'insurgent pas contre les pratiques de leurs employeurs. La pensée de marché analysée dans les articles est d'autant plus observable lorsqu'on prend en compte ces différentes facettes financières qui régissent la profession.

13. RÉFLEXIVITÉ

L'analyse effectuée sur ce corpus a démontré certains éléments critiquables à propos des médias mobilisés. Cette analyse nécessite elle aussi un regard critique sur la démarche entreprise.

Dans un premier temps, le travail effectué sur l'objet de recherche a démontré les limites méthodologiques de constitution du corpus. Puisqu'étant constitué autour de la grève, il a correctement délimité l'objet de recherche, mais a sans doute éliminé un certain nombre d'articles pertinents. Ces articles peuvent être publiés en référence au groupe de bpost sans mentionner la grève. Il peut s'agir d'articles à propos de la gestion du groupe, mais également des articles qui mentionnent les services publics sans nécessairement désigner bpost.

Cette segmentation arbitraire de l'objet de recherche est nécessaire dans le cadre d'un travail de ce type, mais elle éloigne de fait des articles qui permettent de mieux comprendre les dynamiques analysées au sein du corpus. Si la délimitation permet une bonne compréhension générale et une réponse à l'hypothèse de départ, elle prive toutefois la compréhension de certains événements dans leurs contextes d'origines, mobilisant ainsi des recherches

³⁰⁰ DURAND, Pascal, *La censure invisible*, Arles, Editions Actes Sud, 2006, p. 49

supplémentaires. Il paraît effectivement plus cohérent d'appréhender un sujet tel que la privatisation de bpost lorsqu'il est mis en relation avec les publications concernant la privatisation d'autres entreprises publiques.

Outre cette segmentation arbitraire, la délimitation en trois catégories supplémentaires au sein de ce corpus s'est avérée inefficace. L'enjeu était d'alimenter l'analyse par divers aspects thématiques de ces articles, mais cette catégorisation tendait à réduire la pertinence de l'analyse sur un ensemble d'articles. Cette catégorisation ne permettait effectivement pas de rendre compte d'un traitement médiatique concernant un évènement entier, puisqu'elle divisait des articles communs par leurs dates en différents sous-groupes et empêchait de fait l'analyse de configurations.

Enfin, de la même façon que le vocabulaire et la phraséologie des journalistes constituent un discours construit, la façon dont ce corpus est analysé constitue également un discours, avec son cheminement propre. Nombre de critiques adressées envers la profession sont émises selon notre interprétation et sont donc sujettes à discussion.

14. RETOUR SUR L'HYPOTHÈSE DE DÉPART

« Les grands médias francophones belges instrumentalisent les grèves de bpost pour favoriser le démantèlement du service public de la poste et encourager sa privatisation. »

Au regard de cette analyse, l'hypothèse de travail semble se vérifier. Il apparaît clairement que le traitement médiatique concernant la grève la connote négativement sous tous ses aspects. Les grévistes sont réduits à un corps social sans pensée, incapable de proposer des solutions autres que le blocage du pays. Ce corps social est, de surcroît, représenté comme une menace pour le *statu quo*. Le dénigrement systématique de ce corps social apparaît dans tous les quotidiens mobilisés et ne semble pas être remis en cause par un quelconque article. Le traitement médiatique ne permet pas, en outre, de créer un espace de débat public correct. Il survole avec des stéréotypes les évènements factuels qui surviennent dans l'actualité. Non seulement les quotidiens francophones belges délégitiment systématiquement les actions des travailleurs du groupe, mais ils omettent de nombreuses informations indispensables à la bonne compréhension des enjeux. Notons enfin qu'en plus d'omettre des informations, absolument aucun article mobilisé dans ce corpus n'est favorable à la grève. Il n'y a effectivement pas un

seul article sur les 371 réunis qui encourage les grévistes à commencer ou à continuer une action.

La couverture médiatique très superficielle des évènements ne convoque que très rarement des opinions différentes, qui sont cadrées de façon à les délégitimer symboliquement. La couverture médiatique surreprésente, en revanche, les mouvements de grèves de façon à les faire apparaître comme surnuméraires. Cette surreprésentation combinée avec la pauvreté analytique annihile de fait le débat, créant un espace médiatique composé d'articles récurrents et prévisibles.

Il apparaît aussi très clairement que la pluralité des quotidiens n'enrichit pas l'espace médiatique. Cette concurrence entre médias, à la place de créer du contenu différencié, tend à accroître les similarités entre publications de journaux différents. La couverture médiatique ainsi constituée ne diffère que sur des détails, convoque systématiquement les mêmes voix et appauvrit le débat d'une médiocrité partagée.

Le sujet du démantèlement du service public est le grand absent de ce corpus. Bien qu'évidemment nécessaire à la compréhension des épisodes de grèves survenus entre janvier 2010 et juillet 2019, cet élément est totalement évincé de la couverture médiatique. Cette absence appauvrit considérablement le débat médiatique et ne permet pas aux lecteurs de comprendre l'un des enjeux les plus importants qui se trament au sein du groupe bpost. Ce démantèlement est de fait favorisé par le traitement médiatique puisqu'il est presque invisible et n'est quasiment jamais mentionné comme la cause des grèves à répétition. Les résultats de ce démantèlement sont eux surreprésentés et célébrés. La couverture médiatique rend ainsi compte des bons résultats financiers du groupe de façon répétée en niant de fait la raison de ces résultats, à savoir principalement l'allègement de la masse salariale. Le discours ainsi constitué valorise les différents plans sociaux effectués par la direction sans critiquer leurs conséquences.

Bien que la privatisation ne soit pas clairement présentée par les journalistes comme la solution, elle a droit à une promotion de la part de ceux-ci qui tend à la présenter comme bénéfique pour bpost. En combinant le dénigrement symbolique des grévistes et la promotion de la privatisation, il apparaît clairement que la majorité du corps journalistique a tranché en faveur du changement d'actionnariat. Cette couverture médiatique n'a pas évolué durant l'entièreté de la période analysée et les plans sociaux n'ont jamais été mis en perspective.

15. CONCLUSION

À tous points de vue, les médias francophones belges ne remplissent pas leur rôle crucial au sein de la société. L'objectivité revendiquée par les journaux mobilisés dans cette étude n'apparaît pas comme accomplie. La position de neutralité n'est pas respectée, puisque l'ensemble des publications réunies dans ce corpus tend immanquablement vers un message univoque plutôt hostile aux actions syndicales. La profession médiatique belge instaure une critique malhonnête sur le fond des décisions politiques, mais participe également à une objectivation de façade, à un faux débat qui tend à annihiler précisément le débat qu'elle entendait fomenter. Cette position d'objectivité revendiquée est en réalité inconcevable dans l'espace médiatique analysé tant les médias francophones belges prennent position contre les grévistes.

Les grévistes sont dénigrés symboliquement depuis de nombreuses années et sont réduits à un corps social sans pensée. Ce qui est nié à travers tous les arguments repris contre ce corps social, à savoir son animalité, son irresponsabilité, sa dangerosité, sa non-compréhension du monde, etc. c'est son intelligence et son bon sens. Si ce corps social est contre les idées néo-libérales promues par le discours médiatique, c'est parce qu'il n'y comprend rien et que l'on ne lui a pas assez expliqué. Le discours médiatique n'envisage pas que le gréviste ait raison, il faut simplement l'éduquer. Ce faisant, la couverture médiatique autour des mouvements de grève nie la raison la plus évidente du rejet du travailleur envers les plans sociaux : c'est bien entendu qu'il a tout à y perdre.

Le débat idéologique, créé et relayé par ces médias n'a plus rien de démocratique au sens premier du mot³⁰¹. Le corps médiatique crée lui-même les limites du débat qu'il va prescrire. Le corpus constitué pour effectuer ce travail regroupe donc un certain nombre d'articles qui informent et débattent à l'intérieur d'un cadre idéologique, et dont la frontière n'est jamais franchie. La pauvreté analytique relevée au sein des articles étudiés appauvrit davantage le débat démocratique. À l'intérieur du cadre idéologique prescrit, les quotidiens francophones belges ne débattent presque pas, et s'ils le font c'est dans un seul et même sens. La prescription du débat dans un cadre idéologique est systématique et s'explique par l'appartenance sociale

³⁰¹ LORDON Frédéric, « Les forcenés », *Le monde diplomatique*, 8 janvier 2019

des journalistes qui fomentent l’opinion publique et par le rapport très ambigu qui s’installe entre la production journalistique et l’inscription de ce journalisme dans une société de marché.

La pluralité de quotidiens en Belgique francophone n’a pas créé de manière équivalente une pluralité d’opinion marquée. Elle a tendance, à l’inverse, à accentuer les similarités observables entre les différents articles. Cette similarité est notamment analysable par la phraséologie propre à la fonction journalistique. La phraséologie des journalistes est un discours construit, qui accentue les connivences entre différents médias. La très grande similarité relevée entre les publications crée un espace médiatique relativement pauvre, où le point commun entre les quotidiens n’est plus tant le sujet des publications, mais bien cette médiocrité analytique qu’ils partagent tous. Enfin, si ces quotidiens traitent de manière similaire les évènements de l’actualité, ils font preuve d’une démarche analogue quand il s’agit de ne pas traiter une information.

Les médias traditionnels francophones belges ne remplissent pas leur rôle crucial au sein de la société démocratique. L’ensemble des raisons évoquées ici confine le discours médiatique en une prise de parole stéréotypée, récurrente et prévisible.

16. BIBLIOGRAPHIE

16.1 OUVRAGES CONSULTES

ACCARDO, Alain, *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille, Edition Agone, Coll. « Eléments », 2007

BARTHES, Roland, *Mythologies*, Paris, Editions du seuil, 1957

CHAMPAGNE, Patrick, *Faire l'opinion*, Paris, Editions de minuit, 1990

DURAND, Pascal, *La censure invisible*, Arles, Editions Actes Sud, 2006

DURAND, Pascal, dir., *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Editions Aden, 2007

DUVAL Julien, Une réforme symbolique de la Sécurité sociale. Les médias et le « trou de la Sécu », in « Actes de la recherche en sciences sociales », 2002/3 (n° 143), pages 53-67

HALIMI, Serge, *Les nouveaux chiens de garde (NE)*, Paris, Editions raisons d'agir, 2005

KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, Coll. « ICOM, série discours et communication, 2012

NEVEU, Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, Editions la découverte, 2009

VANDEWATTYNE, Jean, CULTIAUX, John, DERUYVER, Rebecca « De La Poste à bpost : histoire d'une mutation (1991-2015) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2326-2327, janvier 2017, pp. 5-104

16.2 RESSOURCES MOBILISÉES EN LIGNE

DERRUINE Olivier, La presse pour faire avaler la pilule néolibérale ?, in « La revue nouvelle », 14 janvier 2015

URL : <http://www.revuenouvelle.be/La-presse-pour-faire-avaler-la-pilule-neoliberale#nb2>

LORDON Frédéric, La dette publique ou la reconquista des possédants, in « Le monde diplomatique », 2010.

URL : <https://blog.mondediplo.net/2010-05-26-La-dette-publique-ou-la-reconquista-des>

LORDON Frédéric, « Les forcenés », *Le monde diplomatique*, 8 janvier 2019

URL : <https://blog.mondediplo.net/les-forcenés>

Loi du 27 mars 1991

URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1991032130&table_name=loi

Loi du 13 décembre 2010

URL : https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2010121307

Directive 97/67/CE du parlement européen et du conseil du 15 décembre 1997

URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:31997L0067&from=FR>